



**Conseil national  
de l'information statistique**

Montrouge, le 04 mai 2024  
N°81/ H030

**Commission  
Services Publics et Services aux Publics**

**Bilan de travail des producteurs de la statistique  
Année 2023**

## Sommaire

<b>CCMSA – CAISSE CENTRALE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DES FONDS.....</b>	<b>3</b>
<b>CNAV – CAISSE NATIONALE D’ASSURANCE VIEILLESSE. DIRECTION STATISTIQUES, PROSPECTIVE ET RECHERCHE (DSPR).....</b>	<b>7</b>
<b>DEPP – DIRECTION DE L’ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE. MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE.....</b>	<b>12</b>
<b>DREES - DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L’ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.....</b>	<b>25</b>
<b>SDSE – SOUS-DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES. MINISTÈRE DE LA JUSTICE.....</b>	<b>38</b>
<b>SIES – SOUS DIRECTION DES SYSTÈMES D’INFORMATION ET ÉTUDES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE L’ÉDUCATION SUPÉRIEURE.....</b>	<b>46</b>
<b>SSM SI – SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE. MINISTÈRE DE L’INTÉRIEUR.....</b>	<b>54</b>
<b>ANNEXE. TEXTE DES AVIS DE MOYEN TERME 2019-2023.....</b>	<b>66</b>

### Note de lecture

Dans ce bilan, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

**AG** : Avis généraux

**SP** : commission « Services publics, services aux publics »

Le texte des avis de la commission « Services Publics et Services aux Publics » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

- DIRECTION DES STATISTIQUES , ÉTUDES ET FONDS -  
- CAISSE CENTRALE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE -

---

## 0. Éléments de contexte en 2023

---

La direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds (DSEF) de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques du régime agricole.

Ces statistiques visent à améliorer la connaissance des populations agricoles et à permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole, son évolution ainsi que sur l'emploi non-salarié et salarié dans le champ de couverture du régime agricole.

En 2023, les approches « Big Data » se sont poursuivies pour plusieurs cas d'usage en science de la donnée destinés à l'éclairage des politiques publiques (e.g. détection précoce de la désinsertion professionnelle, optimisation des contrôles). La MSA enrichit parallèlement son offre de diffusion d'indicateurs statistiques via son application de cartographie GéoMSA. Enfin, la DSEF poursuit ses travaux dans le champ de la micro-simulation des pensions agricoles.

## 1. Travaux en 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

RAS

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

La MSA s'appuie sur son expertise dans la donnée pour contribuer au déploiement de son Programme de prévention du mal-être agricole, en coordination avec l'ensemble des acteurs du plan interministériel « Prévention du mal-être et accompagnement des agriculteurs en difficulté ».

A ce titre, **la MSA enrichit son outil de cartographie dynamique GéoMSA d'un nouveau module dédié au mal-être de la population agricole**. Celui-ci intègre, à la fois, des données de population générale et des données spécifiques au régime agricole.

Le mal-être agricole est **appréhendé selon une approche multifactorielle et avec une dimension territoriale**. Ce nouveau module permet de réaliser un **diagnostic territorial** et ainsi de mieux identifier les facteurs de risques afin de développer des actions de

prévention mieux ciblées sur les territoires.

Pour enrichir la connaissance du mal-être sur les territoires, l'outil cartographique GéoMSA rassemble plus de **100 indicateurs** répartis en **6 sous-thématiques** : la démographie, la situation socio-économique, la santé, l'offre sanitaire, l'emploi et les typologies de territoire.

Parmi les indicateurs proposés, le module comprend par exemple des données de **santé** relatives à la consommation de psychotropes, d'actes psychiatriques, aux tentatives de suicide et aux suicides ou encore aux affections psychiatriques de longue durée.

On y retrouve aussi des indicateurs relatifs aux caractéristiques **démographiques** (densité de population et évolution, répartition par âge, sexe, régimes salariés et non-salariés), aux caractéristiques **socio-économiques** (perception de minima sociaux, taux de pauvreté, etc.) ou encore des indicateurs sur **l'emploi agricole** (secteurs dominants, type de contrats par filière, salaire horaire moyen et assiette sociale moyenne des non-salariés agricoles, etc.). Sont mis à disposition également des indicateurs relatifs à **l'accès aux soins sur les territoires** (nombre et densité des professionnels de santé, dont les psychiatres et psychologues, l'accès à des services d'urgence en moins de 30 minutes, etc.) et une répartition de la population selon différentes **typologies territoriales** (densité de population, éloignement à la ville, densité en termes d'emploi, accessibilité aux soins et attractivité territoriale).

Les indicateurs sont disponibles à différentes mailles géographiques allant de la commune pour certains jusqu'à la région.

**L'outil GéoMSA et son module mal-être sont disponibles sur :**  
<https://geomsa.msa.fr>

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La MSA a poursuivi ses travaux sur l'évaluation du manque à gagner résultant de l'évasion sociale au régime agricole et à explorer de nouvelles pistes sur le travail dissimulé. La MSA a renouvelé son partenariat noué avec 3 enseignants-chercheurs du laboratoire d'économie de l'Université d'Orléans (LEO) et de l'Université Paris Dauphine.

Cette collaboration a mené à l'élaboration d'une nouvelle méthode de machine learning de type « apprentissage semi-supervisé » (semi-supervised learning), pour l'estimation du manque à gagner sur le travail dissimulé. L'intérêt de cette nouvelle méthode est de distinguer le manque à gagner sur le travail dissimulé total et celui sur le travail dissimulé partiel. Cette distinction permet une estimation plus fine et précise de ce phénomène.

La MSA a également travaillé sur l'utilisation d'une méthode d'estimation, développée par l'Insee pour la TVA, et l'a appliqué sur le champ du contrôle comptable d'assiette afin d'estimer le manque à gagner résultant de l'évasion sociale. Cela a permis de consolider les estimations déjà réalisées en 2022 à partir d'une modélisation économétrique. Ces travaux feront l'objet d'une présentation au du Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale en décembre 2023.

La MSA consolide par ailleurs ses projets en science de la donnée menés dans l'environnement Big data de la MSA sur :

- Amélioration de la connaissance des comportements des employeurs de main-d'œuvre en matière de déclaration et de fraude ;
- Amélioration de la connaissance des comportements des bénéficiaires des prestations familiales en matière de déclaration et de situation d'indus ou de rappels ;

- Évaluation des risques et détection précoce de la désinsertion professionnelle.
- Exploration des données disponibles au sein du système d'information pour la mise en place d'un observatoire des mortalités.

Les travaux de micro-simulation sur les pensions agricoles avancent :

- Le module relatif aux effectifs (actifs et retraités) a été affiné en 2023. Les données récoltées pour ces travaux ont été mises à jour avec une situation à la fin de l'année 2022.

- Pour la partie financière, ont été intégrés les prestations de retraite proportionnelle et également le dispositif de départ avec décote.

Il reste à compléter les modules financiers, simuler l'impact sur les pensions servies et les bénéficiaires des différents paramètres envisagés pour un changement de calcul des pensions à partir des 25 meilleures années, proposer les notes d'analyse et les synthèses associées retraçant la méthodologie et les résultats obtenus selon les scénarii.

#### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

RAS

#### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

La MSA poursuit l'enrichissement de son offre de données au Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD):

- L'historique des bénéficiaires de retraites agricoles couvrant la période 2002-2021 est mis à disposition des chercheurs. Les données de l'année 2022 seront transmises avant la fin de l'année 2023.

## 2. Principales publications de l'année 2023

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 2)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Fiches Pathologies Au Régime Agricole En 2020	<a href="https://statistiques.msa.fr/publication/pathologies-au-regime-agricole-en-2020-fiches/">https://statistiques.msa.fr/publication/pathologies-au-regime-agricole-en-2020-fiches/</a>		
La Liquidation Unique Des Régimes Alignés En 2021 – Etude	<a href="https://statistiques.msa.fr/publication/la-liquidation-unique-des-regimes-alignes-en-2021-etude/">https://statistiques.msa.fr/publication/la-liquidation-unique-des-regimes-alignes-en-2021-etude/</a>		
Les Dépenses De Santé Par Pathologie Au Régime Agricole En 2020 – Synthèse	<a href="https://statistiques.msa.fr/publication/les-depenses-de-sante-par-pathologie-au-regime-agricole-en-2020-synthese/">https://statistiques.msa.fr/publication/les-depenses-de-sante-par-pathologie-au-regime-agricole-en-2020-synthese/</a>		
Cancer Du Sein : Impact De La Crise Sanitaire Sur Le Dépistage Et Les Actes Diagnostiques – Synthèse	<a href="https://statistiques.msa.fr/publication/cancer-du-sein-impact-de-la-crise-sanitaire-sur-le-depistage-et-les-actes-diagnostiques-synthese/">https://statistiques.msa.fr/publication/cancer-du-sein-impact-de-la-crise-sanitaire-sur-le-depistage-et-les-actes-diagnostiques-synthese/</a>		
La mortalité par suicide au régime agricole dans le Système national des données de santé (SNDS) – Etude	<a href="https://statistiques.msa.fr/publication/la-mortalite-par-suicide-au-regime-agricole-dans-le-systeme-national-des-donnees-de-sante-snds-etude/">https://statistiques.msa.fr/publication/la-mortalite-par-suicide-au-regime-agricole-dans-le-systeme-national-des-donnees-de-sante-snds-etude/</a>		
Rapport Charges et Produits MSA 2024	<a href="https://statistiques.msa.fr/publication/msa-charges-et-produits-2024-rapport/">https://statistiques.msa.fr/publication/msa-charges-et-produits-2024-rapport/</a>		

**- DIRECTION STATISTIQUES , PROSPECTIVE ET RECHERCHE -  
- CAISSE NATIONALE D ASSURANCE VIEILLESSE -**

---

## **0. Éléments de contexte en 2023**

---

Les lois en matière de politiques sociales et de systèmes de gestion associés conditionnent très largement le programme de travaux statistiques de la Direction Statistiques, Prospective et Recherche (DSPR) de la Cnav. Ils impliquent des évolutions du système d'information et de la production statistiques. Ainsi, la DSPR investit fortement pour tenir compte de l'élargissement du champ du régime général qui intègre les assurés indépendants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les bases de gestion de la Cnav ne portent que sur le régime général, et contiennent peu d'information socio-démographique ou sur le ménage. Afin de permettre des exploitations plus riches de ces données, la Cnav les met à disposition d'opérations statistiques permettant une couverture par l'ensemble des régimes ou associant des données d'enquête. Les données de la Cnav alimentent notamment des bases interrégimes de la Drees : l'enquête annuelle de la Drees auprès des caisses de retraites et l'enquête annuelle auprès des caisses versant des allocations de minimum vieillesse, ainsi que tous les quatre ans l'échantillon interrégime de cotisants (6<sup>e</sup> édition de l'EIC, collecte en 2023 sur les données jusqu'à fin 2021) et l'échantillon interrégime de retraités (EIR, collecté en 2021 sur 2020), l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (2003, 2006, 2012, 2016, 2018)... La Cnav fournit également annuellement des données individuelles sur les retraités à l'Insee dans le cadre du projet Filosofi, visant une meilleure connaissance des revenus et des niveaux de vie, et permettant d'enrichir de ces informations les enquêtes ménages de la Statistique publique. La Cnav alimente la cohorte Constances de l'Inserm, et fournit des données à d'autres opérations statistiques (Santé publique France, Ined...). Toutes ces sources évoluent progressivement pour inclure les indépendants.

La Cnav collabore également à des projets d'enquête pilotés par d'autres institutions (participation au comité de pilotage, au financement, au groupe d'exploitation, ...). Pour certaines opérations, elle réalise tout ou partie de la base de sondage et de l'échantillon et met à disposition des données individuelles du régime général pour alimenter les bases mises à disposition des chercheurs.

La Cnav continue à développer la mise à disposition de données en open data, notamment en poursuivant l'enrichissement du site dédié [www.statistiques-recherches.cnav.fr](http://www.statistiques-recherches.cnav.fr) ouvert mi-2013. Ce site accueille désormais depuis fin 2016 une offre en datavisualisation, et une offre complémentaire en open data a été mise à disposition en 2017. Une refonte du site a été lancée en 2023. Les données mises à disposition dans le cadre des observatoires de la fragilité sont régulièrement enrichies.

Le programme de travail de la Cnav découle également des Conventions d'objectifs et de Gestion (COG) passées entre l'État et la Cnav. La COG 2023-2027 prévoit notamment de renforcer son

rôle d'opérateur statistique « tous régimes », dans le domaine de la prospective, mais également dans la production de statistiques et d'évaluations sur l'ensemble des affiliés du système de retraite en France.

## 1. Travaux en 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à trois ans, refonte importante d'enquêtes régulières

#### *Exploitations d'enquêtes réalisées avant 2023*

L'enquête **Motivations de départ à la retraite** a déjà donné lieu à plusieurs vagues (2010, 2012, 2014, 2017, 2020), réalisées en collaboration entre la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (COR), la direction de la Sécurité sociale (DSS) et des régimes de retraites dont la Cnav. La vague 2020, portant sur des départs à la retraite entre mi-2019 et mi-2020 a continué à être exploitée en 2023. De même, en 2022, la Cnav a continué à exploiter **l'enquête de la Drees auprès des bénéficiaires de minima sociaux 2018**, enquête qu'elle a enrichi avec ses données administratives.

Une enquête spécifique « **CONfinement - SOLidarités - SOLitude** » (**CONSOL2**) avait été lancée en 2021 pour apprécier les conséquences de la crise sur la situation des retraités du régime général. Elle visait notamment à fournir des analyses géographiques et articule approche multimode sur des zones géographiques spécifiques, et enquête par emails (plus de 200 000 répondants). Elle a donné lieu à de nouvelles publications en -2023 et des journées d'études intitulées « Covid, Ages de la vie et relations intergénérationnelles » organisées les 11&12 décembre 2023.

#### *Réalisations d'enquêtes ponctuelles ou nouvelles par la Cnav en 2023*

Le projet de recherche Elvis (Étude Longitudinale sur le Vieillissement et les Inégalités Sociales) soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche débuté en février 2021 se poursuit (étude des inégalités intra et intergénération dans de multiples domaines (patrimoine immobilier, pauvreté en conditions de vie, trajectoires de carrière, besoins d'aide et soutiens mobilisés, technologies de l'information...). En 2023, 120 entretiens sociologiques semi-directifs ont été réalisés. Les analyses portant sur ce corpus seront croisées avec celles issues de l'exploitation d'enquêtes de la statistique publique et les données de gestion de la Cnav.

Une enquête réalisée auprès de retraités âgés de 75 ans et plus a été initiée dans les départements de l'Indre-et-Loire et du Cher, avec la coopération des directions de l'Autonomie des deux départements et la Carsat Centre-Val-de-Loire. Cette enquête vise à comparer l'autonomie selon le mode d'habitat : habitats intermédiaires (hors EHPAD) *versus* logements ordinaires. Cette enquête a servi de pilote à un projet de recherche déposé par l'Unité de recherche sur le vieillissement dans le cadre du

Programme prioritaire de recherche Autonomie. Ce projet d'enquête a reçu un avis favorable d'opportunité de la part du CNIS.

Une première enquête expérimentale d'**évaluation de la fraude aux prestations retraites** a été lancée en 2021, et a été étendue à partir de 2022. Elle a été réalisée en 2023.

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes**

### **Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant**

En 2023, un investissement important a été consenti pour commencer à faire évoluer le système d'information statistique avec l'arrivée du RGPU, en particulier pour les travaux de prospective (extraction des données utiles au modèle de projection Prisme ou des données pour le pilotage des régimes des indépendants RCI et RIDI).

### ***Évolutions du système d'information et productions statistiques***

La Cnav a continué à gérer en 2023 les évolutions nécessaires de son système d'information statistique, de ses statistiques en open data et de ses publications suite à l'extension du champ du régime général aux indépendants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. En 2022, la Cnav avait construit une nouvelle version de la base SNSP sur les retraités (à fin 2021), à partir de fichiers sur les retraités salariés et sur les retraités auparavant gérés par la Sécurité sociale des indépendants, dans l'objectif d'élargir progressivement son observation statistique à l'ensemble du périmètre du régime. Cette nouvelle base appelée SNSP TSTI a dû évoluer en 2023 avec la **mise en place de la réforme des retraites** afin de tenir compte des évolutions réglementaires mises en place.

En 2023, la Cnav a continué à faire évoluer les données qu'elle fournit à la Drees notamment les tableaux en réponse à l'**enquête annuelle auprès des caisses de retraites (EACR)**. Il en est de même pour l'**enquête de la Drees auprès des caisses versant des allocations du minimum vieillesse**.

En 2023, la Cnav a commencé à travailler sur l'**Échantillon Interrégimes de Cotisants 2021**, pour les anciens salariés et pour la première fois pour les anciens indépendants. Ces travaux seront faits pour la première fois à partir du RGPU.

### ***Travaux statistiques sur le non-recours***

Conformément à sa convention d'objectif et de gestion, la Cnav mène depuis 2019 une opération autour du **non-recours à l'Aspa**, à partir d'un repérage à l'aide de méthodes de datamining sur des données appariées entre les bases de gestion de la Cnav et l'Échange Interrégimes de retraites (EIRR) qui a permis de recueillir des éléments sur leurs motifs de non-recours. En 2022, ces travaux ont mobilisé en complément les données du Répertoire national commun de la protection sociale (RNCPS) pour affiner

la population des non-recourants (en excluant certains bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés - AAH). En 2023, ces travaux ont également été complétés par de nouvelles données sur les rentes AT. Un bilan des actions menées par les caisses doit être fait courant 2024.

Des travaux d'estimation du **non-recours aux droits propres** ont été poursuivis en 2023. Une action expérimentale de lutte contre le non-recours auprès de retraités de la Sncf n'ayant pas fait valoir leurs droits au régime général avait été initiée en 2021-2022. Une note de bilan a été réalisée. Ces actions menées auprès des retraités de la Sncf de tous âges confirment que l'absence d'information est la principale cause de non-recours. Après avoir été contactés et informés sur la valeur de leur droit potentiel au régime général, près de la moitié des assurés décident de déposer une demande de pension. Après une première campagne réalisée en 2021 et 2022, cette expérimentation est en cours de généralisation à l'échelle nationale.

Une autre **expérimentation en lien avec l'Union Retraite** pour les assurés de la génération 1945 a été effectuée en 2022 et a été renouvelée en 2023 sur la génération 1946.

Des travaux sur le **non-recours aux pensions de réversion** initiés en 2022 se sont poursuivis en 2023. Des envois de listes de personnes potentiellement concernées par le non-recours ont été fournies aux caisses régionales expérimentatrices. Un bilan de cette expérimentation est en cours de finalisation avant de renouveler l'opération.

## 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Une **refonte du site internet statistiques et recherche de la Cnav** a été lancée en 2022 et finalisée en 2023. Le contenu du site a été revu et a été enrichi de séries longues et de données produites avec une méthodologie analogue à celles des séries labellisées par l'Autorité de la Statistique Publique.

Après une refonte complète du recueil statistique en 2022, **l'abrégé statistique** a également été revu intégralement sur le fond et la forme en 2023. Il a été publié sur le nouveau site internet. Il offre un panorama des chiffres et commentaires relatifs à la retraite et aux retraités du régime général. Comme le recueil, les nouveaux retraités sont désormais ceux dont la retraite a pris effet dans l'année, quelle que soit la date à laquelle le dossier a été traité en gestion. L'objectif de la refonte était également de rendre l'abrégé plus accessible. Il s'articule autour de tableaux synthétiques et graphiques commentés.

## 2. Principales publications de l'année 2023

---

Les publications et travaux statistiques de la Cnav sont tous disponibles sur <https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/>. Les publications statistiques ci-dessous sont celles le plus en lien avec les avis de moyen terme du Cnis.

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis général	Avis de commission
Non-recours aux droits propres du régime général des retraités de la SNCF	<a href="https://www.statistiques-recherches.cnv.fr/non-recours-aux-droits-propres-du-regime-general-des-retraites-de-la-sncf-resultats-statistiques.html">https://www.statistiques-recherches.cnv.fr/non-recours-aux-droits-propres-du-regime-general-des-retraites-de-la-sncf-resultats-statistiques.html</a>	n°2. inégalités	Services aux publics – Avis n°2 non-recours
Les centenaires du régime général à fin 2022	<a href="https://www.statistiques-recherches.cnv.fr/les-centenaires-du-regime-general-a-fin-decembre-2022.html">https://www.statistiques-recherches.cnv.fr/les-centenaires-du-regime-general-a-fin-decembre-2022.html</a>	n°2. inégalités	Démographie – Avis n°2 vieillissement
Chiffres clés sur les retraites du régime général résidant ou nés à l'étranger à fin 2022	<a href="https://www.statistiques-recherches.cnv.fr/chiffres-cles-sur-les-retraites-du-regime-general-residant-ou-nes-a-l-etranger-a-fin-2022.html">https://www.statistiques-recherches.cnv.fr/chiffres-cles-sur-les-retraites-du-regime-general-residant-ou-nes-a-l-etranger-a-fin-2022.html</a>	n°2. inégalités	Démographie – Avis n°2 vieillissement
Abrégé statistique (édition 2023 – données 2022)			Service Public et services aux publics Avis n°3 – continuité des statistiques retraite

**- Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la performance.  
Ministère de l'Éducation Nationale**

---

## **0. Éléments de contexte en 2023**

---

Le contexte 2023 est, dans la continuité des précédents, marqué par la poursuite d'investissements pour améliorer les systèmes d'information statistiques, les études et évaluations. Il s'inscrit dans un contexte de demandes croissantes adressées à la Depp pour contribuer au débat public sur l'éducation, pour aider au pilotage des politiques publiques d'éducation et à l'évaluation dans toutes ses dimensions (évaluation des élèves, des établissements, des territoires, de dispositifs, de politiques publiques et du système éducatif dans son ensemble). Afin de mieux répondre à ces enjeux, la Depp s'est dotée d'une nouvelle organisation avec la création d'un bureau de l'appui à l'évaluation des politiques publiques et de soutien à la recherche et d'un bureau de la qualité et de la valorisation des données. La Depp est donc organisée autour de deux sous-directions (sous-direction des statistiques et des synthèses et sous-direction des évaluations et de la performance scolaire) et d'un pôle de la qualité et des services statistiques d'appui (voir [Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance \[Depp\] | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](#) ).

Les travaux de la Depp sont structurés autour des quatre grandes thématiques : les élèves, les personnels, les établissements, les territoires. En 2023, ces grandes thématiques sont traversées et reliées par les grandes questions de politique éducative comme la mise en place du pacte enseignant, la lutte contre le harcèlement scolaire, l'école inclusive ou l'exigence des savoirs. Les travaux de la Depp s'organisent pour répondre aux besoins d'information du citoyen et des acteurs, à la fourniture d'information pour le pilotage du système éducatif et au développement de données statistiques pour répondre aux nouveaux enjeux. Ces adaptations sont rendues possibles par un dispositif statistique bien intégré aux données administratives du ministère, des référentiels gérés par la Depp utilisés dans les systèmes d'information du ministère pour assurer la cohérence des données produites par les différents services, ou dans ses missions stratégiques au sein du ministère en termes d'aide au pilotage, et la reconnaissance et l'appropriation des travaux de la Depp par les acteurs du système éducatif.

Les travaux s'inscrivent également dans un système statistique international permettant une approche comparative des données françaises avec les pays de l'Union européenne, de l'OCDE, et dans un cadre plus large encore notamment pour les objectifs de développement durable ou pour certaines évaluations des compétences des élèves. À cet égard, l'année 2023 est particulièrement riche avec la publication des résultats des évaluations internationales Pirls (compréhension de l'écrit en CM1), Pisa (élèves de 15 ans en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences) et ICCS (compétences civiques et citoyennes des élèves de 4<sup>e</sup>).

La Depp poursuit l'amélioration de son système d'information statistique sur les élèves et apprentis pour rendre compte de leur parcours scolaire, où qu'ils soient scolarisés, et de leur insertion *via* le dispositif InserJeunes élaboré avec la Dares. Avec ses panels, la Depp complète cette connaissance exhaustive, que ce soit celui des élèves entrés en CP en 2011, le panel des élèves entrés en maternelle en 2021 ou le panel des élèves en situation de handicap. La Depp conduit ses évaluations des compétences des élèves à différentes étapes de leur scolarité et selon plusieurs dimensions et poursuit la généralisation des évaluations nationales avec de nouvelles évaluations en CM1 et en 4<sup>e</sup>. Elle rend compte du bien-être et des

phénomènes de victimation en milieu scolaire avec, en 2023, le renouvellement de l'enquête auprès des lycéens.

Du côté des personnels, la Depp continue d'investir sur son système d'information statistique, élabore des études en particulier dans le cadre de l'observatoire des rémunérations et du bien-être, contribue à la connaissance des pratiques des enseignants avec la diffusion des résultats de ses enquêtes Epode sur les pratiques professionnelles et Praesco, plus centrée sur les contenus disciplinaires. Elle lance la deuxième édition du baromètre des personnels.

Sur les établissements, la Depp poursuit l'élaboration d'indicateurs, en particulier de valeur ajoutée, mais aussi d'études. Elle publie un ouvrage sur les établissements. Elle poursuit l'investissement sur les territoires avec la valorisation du zonage en aires d'éducation construit en 2021, des études sur les disparités entre types de communes et les mobilités entre territoires.

Suite à la revue par les pairs et le plan d'actions qualité qui englobe tout le SSP, la Depp poursuit ses actions qualités. Un des volets porte sur l'une des priorités de la Depp, qui est de mettre à disposition de tous ceux qui sont concernés par les questions d'éducation des informations et analyses pertinentes, objectives et de qualité, mais aussi des données. Dans ce prolongement la Depp est partenaire du projet EquipEx « Innovations, Données et Expérimentations en Éducation » (IDEE) et renforce ses liens avec la recherche avec l'inscription de la revue *Éducation et formations* dans les standards d'une revue scientifique, en partenariat avec le Sies (SSM enseignement supérieur et recherche). Cet engagement réaffirmé autour de la recherche se matérialise par une réorganisation de la Depp autour de deux sous-directions et d'un pôle.

## 1. Travaux en 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

**La Depp poursuit ses investissements pour rendre compte du bien-être et des phénomènes de victimation en milieu scolaire**

**Elle a mené au printemps 2023 une enquête pour rendre compte du climat scolaire et des phénomènes de victimation en milieu scolaire, auprès des lycéens.** Ces enquêtes permettent de mieux appréhender les phénomènes de violence à l'école et prendre en compte le point de vue des victimes. Elles sont menées régulièrement auprès des élèves depuis 2011, en alternance auprès de collégiens et lycéens. Elles ont concerné les personnels du second degré de l'Éducation nationale pour la première fois en 2019, les élèves de CM1-CM2 au printemps 2021 et les directeurs d'écoles et enseignants du premier degré au printemps 2022.

À l'instar des précédentes enquêtes, la Depp a obtenu pour l'enquête menée en 2023 auprès des lycéens le label d'intérêt général et de qualité statistique du Cnis.

Par ailleurs, la Depp assure la collecte de l'enquête sur les faits graves survenus en établissements (Sivis, Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité scolaire), et celle de l'enquête sur l'absentéisme des élèves (ADE).

**La Depp a mené au printemps 2023 la deuxième édition de l'enquête Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale, mise en place en 2022.** Cette enquête, conçue avec l'appui de chercheurs, permet de mesurer le bien-être au travail des personnels exerçant dans les écoles et établissements scolaires, enseignants et autres personnels, et d'en analyser les déterminants. Le questionnaire de l'enquête comprend des questions « standards » qui permettent des comparaisons avec d'autres professions. La nouveauté de la seconde édition consiste en l'ajout de deux catégories de personnels : les Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) et les adjoints administratifs. En parallèle, la Depp a poursuivi en 2023 la diffusion de résultats issus des données de la première édition réalisée en 2022 par le biais de deux *Notes d'information*. Menée pour la première fois au

printemps 2022, cette enquête a été reconduite au printemps 2023 puis le sera tous les deux ans pour assurer un suivi dans le temps.

**La Depp a conçu une nouvelle enquête, l'enquête « Internat – cadre de vie » (ICV) en remplacement de son application Enquête sur le Parc Immobilier des établissements publics du second degré (EPI).** L'enquête ICV a été conçue dans un objectif de simplification de l'enquête EPI qui existait depuis 1987 et d'allègement de la charge de réponse des établissements. Comme l'enquête EPI, l'enquête ICV est annuelle. Elle aborde quatre grandes thématiques : les internats, le matériel informatique à usage pédagogique, les bâtiments et équipements spécifiques, la vie scolaire. Les établissements ne mettront désormais à jour les informations sur le bâti scolaire, qui évoluent peu, que tous les quatre ans, celles sur l'équipement informatique tous les deux ans (contre tous les ans jusqu'à présent). Pour cela, l'enquête fonctionne sur le principe d'un échantillon tournant d'établissements. Menée auprès de tous les collèges et lycées publics, la collecte implique de nombreux acteurs, aussi bien en rectorats qu'au sein des collectivités territoriales.

**La Depp a poursuivi en 2023 son travail d'enrichissement des connaissances à propos des pratiques des enseignants et de leurs conditions d'exercice** par une exploitation approfondie des données de l'enquête nationale Praesco Français, collectées en 2021 auprès d'échantillons nationaux représentatifs de professeurs des écoles de CM2 et d'enseignants de français de collège exerçant en classe de 3<sup>e</sup>. Celles-ci donneront lieu à des publications en 2024 (*Notes d'information* et *Documents de travail*). Les données collectées en 2022 auprès des enseignants de petite section des élèves du Panel 2021 comme celles collectées auprès d'enseignants de classe élémentaire et de collège dans le cadre de la seconde édition de l'enquête Epode (enquête périodique sur l'enseignement visant à rendre compte de la diversité des pratiques professionnelles des enseignants) sont en cours d'analyse et donneront lieu à des publications en 2024.

**En 2023, la Depp a également déployé deux expérimentations :**

- l'une relative à l'enquête internationale Talis qui vise à documenter les conditions d'enseignement et d'apprentissage d'enseignants d'école élémentaire et de collège ainsi que celles de leur directrice/directeur d'école et chef(fe) d'établissement et qui permet de comparer les systèmes éducatifs des pays participants tout en autorisant, du fait de son caractère périodique, la mesure d'évolutions dans le temps. L'enquête principale aura lieu en 2024 ;
- l'autre relative à l'enquête sur les pratiques professionnelles des enseignants de grande section des élèves du Panel entrés en petite section en 2021, qui vise à documenter les dispositifs pédagogiques auxquels sont exposés ces élèves. L'enquête principale aura lieu en 2024.

**En 2023 également, la Depp a initié une nouvelle étude intitulée « 1 000 écoles »** qui a pour objectif de compléter le système d'information statistique de la Depp en décrivant les conditions d'apprentissage d'échantillons nationaux représentatifs d'élèves du CP au CM2 via des enquêtes sur les pratiques enseignantes auxquelles ils sont exposés. Le questionnement sera centré sur les pratiques enseignantes identifiées comme « efficaces » par la littérature scientifique. L'année 2024 sera consacrée au déploiement de l'expérimentation du questionnaire auprès d'un échantillon d'enseignants d'école élémentaire.

**En 2023, la Depp a poursuivi ses investissements sur l'étude des parcours et les projets d'études et d'insertion professionnelle des jeunes à long terme.**

De mars à juillet 2023 a eu la collecte de l'enquête « jeunes et orientation 2023 ». Cette enquête auprès des élèves du panel d'entrants en cours préparatoire en 2011 a obtenu un avis de conformité avec octroi du caractère obligatoire accordé par le comité du label en novembre 2022.

Depuis 2011, la Depp suit une cohorte d'environ 15 200 élèves, entrés en cours préparatoire cette année-là et qu'elle a échantillonné aléatoirement dans l'ensemble des inscriptions en CP. Depuis leur entrée dans ce panel, cette cohorte d'élève est suivie chaque année par la Depp : la situation scolaire et administrative des élèves est remontée après chaque rentrée dans les inscriptions des écoles et établissements tandis que les élèves eux-mêmes ont fait l'objet d'évaluations ponctuelles de leurs compétences en français et en mathématiques mais aussi de leur bien-être ou de leur confiance en eux. Enfin, les familles de ces élèves ont été interrogées environ tous les quatre ans sur leurs conditions de vie, l'implication et les aspirations parentales quant à la scolarité des enfants, ou encore le vécu de la crise sanitaire.

En 2023, la plupart des élèves de ce panel ont atteint la classe de terminale ou équivalent et la Depp a décidé, pour la première fois pour ce panel, d'interroger directement les jeunes pour faire le bilan sur leurs choix d'orientation et leurs perceptions quant à leur parcours d'études après le collège. Des questions leur ont été posées sur leurs choix de poursuite d'étude et leur projet professionnel à long terme ainsi que, plus largement, sur leurs pratiques culturelles et sportives et leurs conditions de vie. Cette enquête constituera notamment une source statistique sans équivalent jusqu'à présent pour étudier la façon dont les élèves de terminale générale se sont appropriés la réforme du baccalauréat, qui les invite à présent à choisir des combinaisons d'enseignements de spécialités en remplacement des anciennes séries. Pour les élèves souhaitant continuer dans l'enseignement supérieur, l'enquête porte également sur leur perception de la procédure d'orientation Parcoursup. Plus généralement, les jeunes sont interrogés sur les canaux d'information mobilisés tout au long de leur parcours pour formuler leur projet d'orientation.

L'enquête, a été sur le terrain entre la mi-mars et le début du mois de juillet 2023 afin de s'inscrire entre les épreuves des enseignements de spécialité et l'ouverture des premières affectations sous Parcoursup. Les élèves en retard dans leur cursus scolaire seront interrogés en deux temps, les modèles portant sur leur orientation après l'enseignement secondaire ne leur étant posés qu'une fois atteinte une classe terminale du second degré.

**La Depp a poursuivi l'investissement sur les évaluations des compétences des élèves, à différents moments-clés du parcours scolaire, et en prenant en compte un éventail de plus en plus important de compétences en particulier celles liées au bien-être et à la confiance en soi.**

La Depp a mené, comme chaque année, des enquêtes permettant de mesurer, d'une part, plusieurs types de **compétences, d'autre part, leurs évolutions sur le moyen ou le long terme et leurs déclinaisons sur différents territoires, intra nationaux ou internationaux**. En 2023, elle a conduit ses enquêtes nationales sur échantillon (Cedre Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique en CM2 et 3<sup>e</sup> et celle sur la maîtrise du socle en fin de CE2) mais aussi ses évaluations exhaustives de début CP, CE1, 6<sup>e</sup>, 1<sup>ère</sup> année de CAP et seconde. À la rentrée 2023, deux niveaux supplémentaires ont été intégrés aux évaluations exhaustives : le CM1 et la 4<sup>e</sup>. Toutes les évaluations de la Depp se déroulent désormais sur support numérique, sauf pour les évaluations exhaustives de CP, CE1 et CM1.

Par ailleurs la Depp a poursuivi son investissement **pour mesurer d'autres dimensions, non cognitives, comme le bien-être des élèves, leur esprit critique ou la créativité**.

Toutes ces évaluations se traduisent par de nombreuses publications : en 2023 la Depp diffuse les résultats des évaluations sur échantillons menées en 2022 (compétences numériques en fin de troisième), des tests de la JDC (journée défense et citoyenneté) et des évaluations exhaustives de début CP, CE1, CM1, 6<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, CAP et seconde de la rentrée 2022, de l'effet vacances entre le CP et le CE1. Par

ailleurs, elle présente ces résultats aux acteurs du système éducatif pour accompagner leur appropriation. En 2023, la Depp a publié aussi les résultats des évaluations internationales Pirls (compréhension de l'écrit en CM1), Pisa (élèves de 15 ans en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences) et ICCS (compétences civiques et citoyennes des élèves de 4<sup>e</sup>).

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant**

**La Depp a poursuivi son investissement pour publier des indicateurs rendant compte des actions des établissements** en s'efforçant de contrôler les facteurs extérieurs sur lesquels ils ont peu ou pas de prise, comme le profil social ou scolaire des élèves accueillis. Ce travail a commencé en 1993 avec l'élaboration et la publication des indicateurs de valeur ajoutée des lycées, les IVAL sur le baccalauréat. **La Depp a publié pour la première fois en 2023 des indicateurs de valeur ajoutée analogues, pour les collèges (les IVAC), sur le diplôme national du brevet.** Ces indicateurs de valeur ajoutée des établissements ne sont pas un palmarès ni un classement des établissements mais une approche multi-dimensionnelle, s'efforçant de prendre en compte les multiples dimensions en jeu dans l'action des collèges et des lycées, avec une batterie d'indicateurs complémentaires, indicateurs de réussite, indicateurs de parcours, indicateurs en valeur ajoutée, construits pour cerner la réalité complexe et relative des actions des collèges et des lycées pour accompagner leurs élèves jusqu'à l'obtention du brevet ou du baccalauréat.

Avec les indicateurs d'InserJeunes, la Depp publie ainsi de nombreux indicateurs de valeur ajoutée sur les établissements. La Depp accompagne leur diffusion chaque année par une conférence de presse pour présenter la méthodologie et le sens de ces indicateurs.

**La Depp a continué en 2023 les travaux d'enrichissement de son panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001.** Ce panel a été dans un premier temps enrichi avec les données individuelles de résultats aux examens (DNB, BAC), puis dans un second temps par les données individuelles d'inscription et de résultat dans l'enseignement supérieur. Les données InserJeunes vont être mobilisées pour compléter la photo sur l'insertion des panélistes.

**En 2023, la Depp a poursuivi ses travaux visant à enrichir les informations du panel des personnels de l'Éducation nationale, élaboré à partir des données des systèmes de gestion, via différents appariements.** Des travaux et réflexions sont notamment en cours afin d'éclairer l'origine des admis aux concours d'enseignants. Un appariement a notamment été réalisé en 2022 entre le panel des personnels et les bases des concours enseignants du premier degré pour analyser l'origine des nouveaux enseignants du premier degré. Pour approfondir ces premiers éléments, des réflexions sont en cours afin d'apparier ces bases des concours enseignants des premier et second degrés avec des données issues du Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE) du Sies. Cela devrait permettre en particulier de disposer d'informations supplémentaires sur la trajectoire universitaire des candidats. Des premiers travaux sont également en cours afin d'apparier le panel des personnels avec d'autres sources (données SISE, Base Tous salariés ou panel tous salariés...) afin d'analyser les trajectoires avant de devenir enseignants, ou pour ceux qui quittent la profession leur trajectoire professionnelle après.

- **En 2023, le dispositif InserJeunes porté par la Depp et la Dares est monté en charge avec l'intégration de l'emploi public. Ce dispositif est construit par rapprochement de bases de données administratives exhaustives relatives à la scolarité (inscriptions des élèves et des apprentis) et à l'emploi (notamment la déclaration sociale nominative).** Ces données exhaustives permettent d'atteindre un degré de précision et de robustesse inaccessible avec les données issues des enquêtes qui préexistaient à InserJeunes, Insertion dans la vie active (IVA) et Insertion professionnelle par l'apprentissage (IPA). Il permet notamment de diffuser des taux d'insertion au niveau des établissements dès lors que les effectifs concernés sont suffisants, offrant un nouveau service aux jeunes et à leurs familles dans les procédures d'orientation, et permettant un pilotage plus précis des établissements. Ce dispositif allège également fortement la charge d'enquête qui reposait sur les rectorats, les établissements et les jeunes. Les résultats sont été rendus publics *via* la mise en ligne d'un site internet ouvert au public <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>. Des *Notes d'information* accompagnent la publication des données, apportant un regard conjoncturel et structurel sur l'insertion professionnelle des sortants de la voie professionnelle. Alors que jusqu'à présent seul l'emploi salarié privé était comptabilisé, **pour la première fois, les taux d'insertion à 6 mois des élèves sortant du système éducatif en 2022 au niveau des établissements vont être publiés en intégrant l'emploi public en décembre 2023.**

-

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En 2023, la Depp a assuré une collaboration active de la France avec les institutions de l'Union européenne et les organisations internationales. Elle a notamment pris part aux activités des structures chargées d'élaborer les enquêtes et indicateurs, collecter les données et mener les études sur l'éducation : le Programme des indicateurs sur les systèmes d'enseignement Ines (OCDE), décliné en trois réseaux techniques ; les comités directeurs des enquêtes Pisa et Talis (OCDE) ; le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement Ceri (OCDE) ; le réseau européen Eurydice coordonné par l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA), et dont la Depp abrite la cellule française ; le Groupe de travail sur les statistiques en matière d'éducation et de formation (WG-ETS) d'Eurostat ; le Groupe permanent sur les indicateurs et les critères de référence européens (SGIB) auprès de la Commission européenne ; le groupe de coopération technique sur l'Objectif de développement durable n° 4 (TCG-SDG4) de l'Unesco ; l'association IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement) dont le sous-directeur des évaluations à la Depp est actuellement le président. En tant que SSM, la Direction garantit des données conformes aux normes statistiques internationales, notamment à travers la collecte UOE (Unesco/OCDE/Eurostat) qu'elle coordonne en France et pour laquelle elle produit une grande partie des données. Elle est cofondateur du partenariat international sur l'évaluation numérique des acquis « FLIP + ». Elle intervient dans de nombreuses enquêtes internationales, où elle s'implique en amont comme expert, met en œuvre les opérations en France et exploite leurs résultats, en contribuant ainsi à leur bonne utilisation. En 2023, la Depp a notamment assuré l'étude de terrain dans le cadre de l'enquête Talis 2024 (avis des enseignants et principaux de collège) et la passation des tests ICILS 2023 (compétences numériques au collège) et TIMSS 2023 (maths et sciences dans l'élémentaire et au collège). En fin d'année, elle exploitera les résultats des évaluations Pisa 2022 (domaine majeur culture mathématique à 15 ans) et ICCS 2022 (éducation civique et citoyenne en 4<sup>e</sup>). En plus de nombreuses collectes de données internationales qu'elle a coordonnées en France, elle a piloté en 2023 la participation française

dans plusieurs rapports thématiques d'Eurydice, dont ceux sur l'apprentissage de langues vivantes et le respect des diversités dans les systèmes éducatifs.

#### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

En 2023, la Depp a poursuivi l'extension du répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE). L'attribution d'un identifiant unique et national a été initialement mis en place à la rentrée 2017 pour tous les élèves des établissements scolaires sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale. Le champ a été successivement étendu aux apprentis en 2018, aux élèves de l'enseignement agricole en 2019, aux étudiants de l'enseignement supérieur en 2020 et à tous les enfants soumis à l'obligation d'instruction (3-16 ans) en 2022, qu'ils soient scolarisés dans le privé hors contrat ou à domicile. En 2023, la réflexion a porté sur les élèves des établissements sociaux et médico-sociaux et se poursuivra en 2024 dans le cadre de la conférence nationale du handicap.

En 2023, la Depp a entrepris un travail de modernisation du dispositif national d'attribution d'un identifiant unique aux élèves, apprentis et étudiants. La première phase de ce travail a conduit à l'élaboration de scénarios d'amélioration de l'appariement des données et à la réalisation d'expérimentations.

Le système de gestion des nomenclatures (base centrale des nomenclatures - BCN) élaboré au début des années 90 est utilisé par l'ensemble des applications qui composent le système d'information du ministère. Il permet d'assurer un « langage » commun à tous les niveaux du système d'information, de l'administration centrale aux établissements d'enseignement, en incluant les services déconcentrés. La mise à jour de son contenu s'appuie sur un réseau de gestionnaires et s'enrichit à l'occasion de modifications réglementaires. Un travail d'évaluation de l'existant et de redéfinition des exigences attendues a débuté en 2023, celui-ci doit permettre de construire un scénario d'évolution de refonte de la BCN.

#### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2023, la Depp et le Conseil d'évaluation de l'école (CEE) ont co-édité la première édition d'un ouvrage sur les établissements scolaires : ***Les établissements scolaires, un regard sur la diversité des écoles, collèges et lycées en France***. Ce nouvel ouvrage offre un panorama synthétique des établissements. Il vise à rendre compte de la grande diversité des situations des écoles, collèges et lycées, en rassemblant les informations statistiques disponibles sur les établissements scolaires en France. Il permet à chacun de situer les établissements de sa commune, de son département ou de sa région dans le paysage national. Cet ouvrage sera mis à jour régulièrement.

**En 2023, la Depp a poursuivi son investissement dans l'analyse territoriale de façon à répondre à la demande forte qui lui est adressée sur ces sujets en termes d'analyse de l'information géographique** permettant de produire des statistiques adaptées à chaque territoire et de représenter de la meilleure façon possible les phénomènes mis en évidence. L'analyse territoriale, désormais un axe structurant de l'activité de la Depp. **En 2023, la Depp a conçu et diffusé un indice d'éloignement des lycées.** Construit selon les mêmes principes que l'indice d'éloignement des collèges développé en 2019, l'indice d'éloignement calculé pour chaque lycée caractérise de manière continue l'isolement des établissements. Il permet de comparer les lycées du point de vue de leur éloignement et de fournir ainsi une approche relative. Il synthétise pour cela plusieurs dimensions de l'éloignement : l'éloignement des élèves scolarisés dans l'établissement, l'éloignement de l'établissement par rapport à l'offre d'enseignement et par rapport à des équipements de transport et culturels.

**En 2023, la Depp a publié en open data l'indice de position sociale (IPS) des écoles, des collèges, des lycées et des établissements régionaux d'enseignement adapté.** Elle a accompagné leur diffusion par la publication d'une *Note d'information*, d'un document méthodologique et d'une vidéo pour le grand public qui présentent les principes de construction de l'indice et ses enseignements. En parallèle, la Depp apporte des éléments pour nourrir le débat sur les questions de mixité sociale dans les collèges, en publiant annuellement une *Note d'information* sur le sujet et en diffusant en open data des indicateurs de mixité sociale.

**En 2023, la Depp a publié pour la seconde fois un panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire.** Cet ouvrage qui vise à nourrir la réflexion des acteurs du système éducatif s'est enrichi en 2023. Comme dans sa première édition, il présente les effectifs des personnels enseignants des secteurs public et privé sous contrat, les effectifs des personnels non enseignants du secteur public, les missions et lieux d'exercice, les carrières des agents fonctionnaires de l'enseignement scolaire public, les concours de recrutement, rémunérations, la formation continue, les congés pour raison de santé, départs à la retraite et départs volontaires. En 2023, deux nouveaux chapitres ont été ajoutés : l'un sur les personnels en situation de handicap et ceux accompagnant les élèves en situation de handicap, l'autre sur le bien-être des personnels, le climat scolaire et la victimation.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023

---

Sans objet

## 3. Principales publications de l'année 2023

---

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)

Objectifs éducation et formation 2030 de l'UE : où en est la France en 2023 ?	NI n° 23.20 – mai 2023 <a href="https://www.education.gouv.fr/objectifs-education-et-formation-2030-de-l-ue-ou-en-est-la-france-en-2023-378044">https://www.education.gouv.fr/objectifs-education-et-formation-2030-de-l-ue-ou-en-est-la-france-en-2023-378044</a>	AVG 2 AVG 6 AVG 8	DQS 3 DQS 8 EQRT 4 SERPU 4
Les établissements scolaires. Un regard sur la diversité des écoles, collèges et lycées en France	<a href="https://www.education.gouv.fr/panorama-scolaire">https://www.education.gouv.fr/panorama-scolaire</a>	AVG 5 AVG 8	DSQ 3 SERPU 9 TRT 1 TRT 2 TRT 9
Evolution de la mixité sociale des collèges	NI 23.37 <a href="https://www.education.gouv.fr/evolution-de-la-mixite-sociale-des-colleges-378782">https://www.education.gouv.fr/evolution-de-la-mixite-sociale-des-colleges-378782</a>	AVG 2 AVG 5 AVG 8	DSQ 3 TRT 1 TRT 2 TRT 10
Un recours très répandu aux classes à niveaux multiples dans les écoles	NI 23.39 <a href="https://www.education.gouv.fr/un-recours-tres-repandu-aux-classes-niveaux-multiples-dans-les-ecoles-379449">https://www.education.gouv.fr/un-recours-tres-repandu-aux-classes-niveaux-multiples-dans-les-ecoles-379449</a>	AVG 2	DSQ 3 SERPU 9 TRT 1 TRT 2
Satisfaction professionnelle des enseignants : un niveau plus élevé en début et en fin de carrière	NI 23.38 <a href="https://www.education.gouv.fr/satisfaction-professionnelle-des-enseignants-un-niveau-plus-eleve-en-debut-et-en-fin-de-carriere-379398">https://www.education.gouv.fr/satisfaction-professionnelle-des-enseignants-un-niveau-plus-eleve-en-debut-et-en-fin-de-carriere-379398</a>	AVG 2	EQRT 4 SERPU 5 SERPU 9
Une mesure de l'éloignement des lycées	NI 23.19 – avril 2023 <a href="https://www.education.gouv.fr/une-mesure-de-l-eloignement-des-lycees-377969">https://www.education.gouv.fr/une-mesure-de-l-eloignement-des-lycees-377969</a>	AVG 2 AVG 5	SERPU 9 TRT 1 TRT 2 TRT 7 TRT 9 TRT 10
L'indice de position sociale (IPS) : un outil statistique pour décrire les inégalités sociales entre établissements	NI 23.16 <a href="https://www.education.gouv.fr/l-indice-de-position-sociale-ips-un-outil-statistique-pour-decrire-les-inegalites-sociales-entre-377738">https://www.education.gouv.fr/l-indice-de-position-sociale-ips-un-outil-statistique-pour-decrire-les-inegalites-sociales-entre-377738</a>	AVG 2 AVG 5 AVG 8	DSQ 3 TRT 1 TRT 2
Résultats de l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation 2022 auprès des directeurs d'école et des enseignants du premier degré	NI 23.15 <a href="https://www.education.gouv.fr/resultats-de-l-enquete-nationale-de-climat-scolaire-et-de-victimation-2022-aupres-des-directeurs-d-377723">https://www.education.gouv.fr/resultats-de-l-enquete-nationale-de-climat-scolaire-et-de-victimation-2022-aupres-des-directeurs-d-377723</a>	AVG 2	DQS 3 DQS 7 EQRT 4 SERPU 5 SERPU 9
En 2021-2022, l'absentéisme touche en moyenne 5,4 % des élèves du second degré public	NI 23.14 <a href="https://www.education.gouv.fr/en-2021-2022-l-absenteisme-touche-en-moyenne-5-4-des-eleves-du-second-degre-public-377711">https://www.education.gouv.fr/en-2021-2022-l-absenteisme-touche-en-moyenne-5-4-des-eleves-du-second-degre-public-377711</a>	AVG 2	DQS 3

93 % des élèves déclarent se sentir « bien » ou « tout à fait bien » dans leur collège	NI 23.07 <a href="https://www.education.gouv.fr/93-des-eleves-declarent-se-sentir-bien-ou-tout-fait-bien-dans-leur-college-357623">https://www.education.gouv.fr/93-des-eleves-declarent-se-sentir-bien-ou-tout-fait-bien-dans-leur-college-357623</a>	AVG 2	DQS 3 DQS 7 SERPU 4 SERPU 9
6,7 % des collégiens déclarent cinq violences ou plus de façon répétée	NI 23.08 <a href="https://www.education.gouv.fr/67-des-collegiens-declarent-cinq-violences-ou-plus-de-facon-repetee-357626">https://www.education.gouv.fr/67-des-collegiens-declarent-cinq-violences-ou-plus-de-facon-repetee-357626</a>	AVG 2	DQS 3 DQS 7 SERPU 4 SERPU 9
À la rentrée 2022, la taille des classes continue de diminuer dans le premier degré	NI 23.05 <a href="https://www.education.gouv.fr/la-rentree-2022-la-taille-des-classes-continue-de-diminuer-dans-le-premier-degre-344468">https://www.education.gouv.fr/la-rentree-2022-la-taille-des-classes-continue-de-diminuer-dans-le-premier-degre-344468</a>	AVG 2.	DQS 3 SERPU 9
Résultats de l'enquête SIVIS 2021-2022 auprès des écoles publiques et des collèges et lycées publics et privés sous contrat	NI 23.02 <a href="https://www.education.gouv.fr/resultats-de-l-enquete-sivis-2021-2022-aupres-des-ecoles-publiques-et-des-colleges-et-lycees-publics-344362">https://www.education.gouv.fr/resultats-de-l-enquete-sivis-2021-2022-aupres-des-ecoles-publiques-et-des-colleges-et-lycees-publics-344362</a>	AVG 2	DQS 3 DQS 7 SERPU 9
Les leviers du bien-être au travail des enseignants du second degré – Les enseignements du Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale	NI 23.42 <a href="https://www.education.gouv.fr/les-leviers-du-bien-etre-au-travail-des-enseignants-du-second-degre-les-enseignements-du-barometre-379662">https://www.education.gouv.fr/les-leviers-du-bien-etre-au-travail-des-enseignants-du-second-degre-les-enseignements-du-barometre-379662</a>	AVG 2	EDRT 4 SERPU 5 SERPU 9
Les choix d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels à la rentrée 2022	NI 23.06 <a href="https://www.education.gouv.fr/les-choix-d-enseignements-de-specialite-et-d-enseignements-optionnels-la-rentree-2022-357578">https://www.education.gouv.fr/les-choix-d-enseignements-de-specialite-et-d-enseignements-optionnels-la-rentree-2022-357578</a>	AVG 2	DQS 7
Les six manières dont les collégiens occupent leur temps libre	NI 22.35 <a href="https://www.education.gouv.fr/les-six-manieres-dont-les-collegiens-occupent-leur-temps-libre-343600">https://www.education.gouv.fr/les-six-manieres-dont-les-collegiens-occupent-leur-temps-libre-343600</a>	AVG 2	DQS 3 DQS 7 EQRT 4 SERPU 4
77 435 élèves allophones nouvellement arrivés scolarisés en 2021-2022 : neuf sur dix bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique	NI 23.23 <a href="https://www.education.gouv.fr/77-435-eleves-allophones-nouvellement-arrive-scolarises-en-2021-2022-neuf-sur-dix-beneficient-d-un-378338">https://www.education.gouv.fr/77-435-eleves-allophones-nouvellement-arrive-scolarises-en-2021-2022-neuf-sur-dix-beneficient-d-un-378338</a>	AVG 2	DQS 4

L'orientation en fin de troisième reste marquée par de fortes disparités scolaires et sociales	NI 23.40 <a href="https://www.education.gouv.fr/l-orientation-en-fin-de-troisieme-reste-marquee-par-de-fortes-disparites-scolaires-et-sociales-379506">https://www.education.gouv.fr/l-orientation-en-fin-de-troisieme-reste-marquee-par-de-fortes-disparites-scolaires-et-sociales-379506</a>	AVG 2	DQS 3 DQS 7 EQRT 4 SERPU 4
Le travail scolaire des jeunes en dehors de la classe : quelles pratiques et quelles disparités ?	NI 23.32 <a href="https://www.education.gouv.fr/le-travail-scolaire-des-jeunes-en-dehors-de-la-classe-queelles-pratiques-et-queelles-disparites-378635">https://www.education.gouv.fr/le-travail-scolaire-des-jeunes-en-dehors-de-la-classe-queelles-pratiques-et-queelles-disparites-378635</a>	AVG 2	DQS 3 DQS 7 EQRT 4 SERPU 4
Prévisions d'effectifs d'élèves du premier degré : la baisse des effectifs devrait se poursuivre jusqu'en 2027	NI 23.10 <a href="https://www.education.gouv.fr/previsions-d-effectifs-d-eleves-du-premier-degre-la-baisse-des-effectifs-devrait-se-poursuivre-jusqu-357770">https://www.education.gouv.fr/previsions-d-effectifs-d-eleves-du-premier-degre-la-baisse-des-effectifs-devrait-se-poursuivre-jusqu-357770</a>	AVG5	TRT1 TRT2
Prévisions des effectifs du second degré pour les années 2023 à 2027	NI 22.11 <a href="https://www.education.gouv.fr/prevision-des-effectifs-du-second-degre-pour-les-annees-2023-2027-357773">https://www.education.gouv.fr/prevision-des-effectifs-du-second-degre-pour-les-annees-2023-2027-357773</a>	AVG5	TRT1 TRT2

Résultats du test de positionnement en "littératie" et "numératie" des élèves de première année CAP à la rentrée 2022	NI 23.31 <a href="https://www.education.gouv.fr/resultats-du-test-de-positionnement-en-litteratie-et-numeratie-des-eleves-de-premiere-annee-cap-la-378632">https://www.education.gouv.fr/resultats-du-test-de-positionnement-en-litteratie-et-numeratie-des-eleves-de-premiere-annee-cap-la-378632</a>	AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 4. AVG 5. AVG 6. AVG 8.	DQS 1. DQS 3. DQS 7. DQS 8. EQRT 4. SERPU 4. TRT1. TRT2.
Évaluations point d'étape à mi-CP 2022-2023 - En français, les élèves reviennent au niveau de 2020 alors qu'en mathématiques ils le dépassent	NI 23.30 <a href="https://www.education.gouv.fr/evaluations-point-d-etape-mi-cp-2022-2023-en-francais-les-eleves-reviennent-au-niveau-de-2020-alors-378557">https://www.education.gouv.fr/evaluations-point-d-etape-mi-cp-2022-2023-en-francais-les-eleves-reviennent-au-niveau-de-2020-alors-378557</a>	AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 4. AVG 5. AVG 6. AVG 8.	DQS 1. DQS 3. DQS 7. DQS 8. EQRT 4. SERPU 4. TRT1. TRT2.
Les filles moins confiantes que les garçons concernant l'année à venir et sur leurs performances, notamment en mathématiques	NI 23.24 <a href="https://www.education.gouv.fr/les-filles-moins-confiantes-que-les-garcons-concernant-l-annee-venir-et-sur-leurs-performances-378344">https://www.education.gouv.fr/les-filles-moins-confiantes-que-les-garcons-concernant-l-annee-venir-et-sur-leurs-performances-378344</a>	AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 4. AVG 5. AVG 6. AVG 8.	DQS 1. DQS 3. DQS 7. DQS 8. EQRT 4. SERPU 4. TRT1. TRT2.
Journée défense et citoyenneté 2022 : plus d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture	NI 23.22 <a href="https://www.education.gouv.fr/journee-defense-et-citoyennete-2022-plus-d-un-jeune-francais-sur-dix-en-difficulte-de-lecture-378302">https://www.education.gouv.fr/journee-defense-et-citoyennete-2022-plus-d-un-jeune-francais-sur-dix-en-difficulte-de-lecture-378302</a>	AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 4. AVG 5. AVG 6. AVG 8.	DQS 1. DQS 3. DQS 7. DQS 8. EQRT 4. SERPU 4. TRT1. TRT2.
Pirls 2021 : la France stabilise ses résultats contrairement aux autres pays européens majoritairement en baisse	NI 23.21 <a href="https://www.education.gouv.fr/pirls-2021-la-france-stabilise-ses-resultats-contre-aiement-aux-autres-pays-europeens-majoritairement-378107">https://www.education.gouv.fr/pirls-2021-la-france-stabilise-ses-resultats-contre-aiement-aux-autres-pays-europeens-majoritairement-378107</a>	AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 4. AVG 5. AVG 6. AVG 8.	DQS 1. DQS 3. DQS 7. DQS 8. EQRT 4. SERPU 4. TRT1. TRT2.
Alors que l'année de CP permet de réduire les écarts de performances entre secteurs de scolarisation, les vacances scolaires les accentuent	NI 23.17 <a href="https://www.education.gouv.fr/alors-que-l-annee-de-cp-permet-de-reduire-les-ecarts-de-performances-entre-secteurs-de-scolarisation-377876">https://www.education.gouv.fr/alors-que-l-annee-de-cp-permet-de-reduire-les-ecarts-de-performances-entre-secteurs-de-scolarisation-377876</a>	AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 4. AVG 5. AVG 6. AVG 8.	DQS 1. DQS 3. DQS 7. DQS 8. EQRT 4. SERPU 4. TRT1. TRT2.
Test de positionnement de début de seconde 2022 : des résultats contrastés selon les caractéristiques des élèves et des établissements	NI 23.04 <a href="https://www.education.gouv.fr/test-de-positionnement-de-debut-de-seconde-2022-des-resultats-contrastes-selon-les-caracteristiques-344442">https://www.education.gouv.fr/test-de-positionnement-de-debut-de-seconde-2022-des-resultats-contrastes-selon-les-caracteristiques-344442</a>	AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 4. AVG 5. AVG 6. AVG 8.	DQS 1. DQS 3. DQS 7. DQS 8. EQRT 4. SERPU 4. TRT1. TRT2.

Évaluation exhaustive de début de sixième 2022 : des performances en légère hausse depuis 2017, y compris en REP+	NI 23.03 <a href="https://www.education.gouv.fr/evaluation-exhaustive-de-debut-de-sixieme-2022-des-performances-en-legere-hausse-depuis-2017-y-344365">https://www.education.gouv.fr/evaluation-exhaustive-de-debut-de-sixieme-2022-des-performances-en-legere-hausse-depuis-2017-y-344365</a>	AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 4. AVG 5. AVG 6. AVG 8.	DQS 1. DQS 3. DQS 7. DQS 8. EQRT 4. SERPU 4. TRT1. TRT2.
Évaluations Repères 2022 de début de CP et de CE1 : des résultats comparables à ceux de 2021, à l'exception d'une baisse en français en CE1	NI 23.01 <a href="https://www.education.gouv.fr/evaluations-reperes-2022-de-debut-de-cp-et-de-ce1-des-resultats-comparables-ceux-de-2021-l-exception-344224">https://www.education.gouv.fr/evaluations-reperes-2022-de-debut-de-cp-et-de-ce1-des-resultats-comparables-ceux-de-2021-l-exception-344224</a>	AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 4. AVG 5. AVG 6. AVG 8.	DQS 1. DQS 3. DQS 7. DQS 8. EQRT 4. SERPU 4. TRT1. TRT2.
Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023	<a href="https://www.education.gouv.fr/panorama-statistique-des-personnels-de-l-enseignement-scolaire-2022-2023-379668">https://www.education.gouv.fr/panorama-statistique-des-personnels-de-l-enseignement-scolaire-2022-2023-379668</a>	AVG 8	DQS 7 SERPU 5
Dans le second degré public ,un enseignant titulaire sur dix a une activité salariée secondaire	NI 23.41 <a href="https://www.education.gouv.fr/dans-le-second-degre-public-un-enseignant-titulaire-sur-dix-une-activite-salariee-secondaire-379611">https://www.education.gouv.fr/dans-le-second-degre-public-un-enseignant-titulaire-sur-dix-une-activite-salariee-secondaire-379611</a>	AVG 2 AVG 7 AVG 8	DQS 7 SERPU 5
En 2021-2022, 47 600 enseignants sont directeurs d'école	NI 23.44 <a href="https://www.education.gouv.fr/en-2021-2022-47-600-enseignants-sont-directeurs-d-ecole-379830">https://www.education.gouv.fr/en-2021-2022-47-600-enseignants-sont-directeurs-d-ecole-379830</a>	AVG 2,AVG	8,DQS 7,SERPU 5
Les lycéens professionnels sortis d'études en 2019 : une insertion marquée par la crise sanitaire	NI 23.29 <a href="https://www.education.gouv.fr/les-lyceens-professionnels-sortis-d-etudes-en-2019-une-insertion-marquee-par-la-crise-sanitaire-378587">https://www.education.gouv.fr/les-lyceens-professionnels-sortis-d-etudes-en-2019-une-insertion-marquee-par-la-crise-sanitaire-378587</a>	AVG5	TRT 1, TRT 2, SERPU 4, EQRT 6
Six apprentis sur dix et un lycéen professionnel sur trois, en emploi six mois après leur sortie de formation en 2020, exercent un métier en lien avec leur domaine de formation	NI 23.28 <a href="https://www.education.gouv.fr/six-apprentis-sur-dix-et-un-lyceen-professionnel-sur-trois-en-emploi-six-mois-apres-leur-sortie-de-378581">https://www.education.gouv.fr/six-apprentis-sur-dix-et-un-lyceen-professionnel-sur-trois-en-emploi-six-mois-apres-leur-sortie-de-378581</a>	AVG5	TRT 1, TRT 2, SERPU 4, EQRT 6

## **0. Éléments de contexte en 2023**

---

Éclairer le débat sur les politiques publiques dans les champs sanitaire et social constitue toujours une forme de gageure car il s'agit d'un champ extrêmement large, qui va de la retraite à la santé, du handicap à la dépendance, de la famille à la solidarité. Cela revient à suivre statistiquement l'équivalent d'un peu plus de 30 points de PIB de dépenses publiques.

En plus des études et enquêtes récurrentes, la Drees a mené en 2023 des enquêtes aperiodiques originales.

Concernant le dispositif d'enquêtes sur le handicap, après l'interrogation des personnes handicapées vivant en logement ordinaire en 2022, ont été interrogées les personnes vivant en établissement et leurs éventuels aidants.

Un test a également été réalisé auprès des structures en charge d'accueillir des personnes en difficulté sociale, en prévision de la nouvelle édition de l'enquête « Sans-domicile », préparée avec l'Insee, programmée pour le printemps 2025.

Côté santé, le 13 juin 2023, a eu lieu la deuxième édition de l'enquête sur les urgences hospitalières interrogeant tous les services d'urgences et tous les patients se présentant dans ces services sur une fenêtre de 24 heures.

Au-delà de cette production d'enquêtes et de données pour répondre à sa mission première d'information générale sur la santé et les solidarités, la Drees a continué à intervenir en appui à la conception et à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine sanitaire et social, forte de sa connaissance des données chiffrées. L'exploitation et l'amélioration des outils de microsimulation se sont poursuivies, que ce soit pour évaluer l'impact redistributif du système socio-fiscal français, avec un investissement particulier sur la situation des étudiants, ou pour analyser le fonctionnement du système de retraite, ou encore pour simuler l'évolution à venir de la masse salariale des hôpitaux publics.

Enfin, la Drees poursuit le développement d'une troisième mission, apparue en pleine lumière au moment de la crise Covid. Elle consiste à offrir un appui aux directions opérationnelles des ministères en charge de la santé et des solidarités lorsqu'il s'agit de concevoir et d'utiliser leurs systèmes d'information pour mieux piloter avec la donnée recueillie les politiques dont elles ont la charge. Cette mission n'est pas sans lien avec celle d'administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes (AMDAC) pour le secteur de la santé et de la solidarité, qui a été confiée à la Drees en 2021. 2023 est l'année d'élaboration de la nouvelle feuille de route, courant jusqu'en 2026, en matière de partage et d'ouverture des données.

## **1. Travaux en 2023**

---

### **1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières**

#### **Concernant le domaine sanitaire :**

## **Deux enquêtes exceptionnelles ont été collectées en 2023 :**

### Enquête sur les urgences hospitalières

L'enquête Urgences 2023 s'est déroulée le mardi 13 juin 2023, dix ans après l'enquête de 2013. Elle est conduite en partenariat avec la société française de médecine d'urgence (SFMU) et le groupe francophone de réanimation et d'urgences pédiatrique (GFRUP), et en collaboration avec SUdF<sup>1</sup>, l'Amuf<sup>2</sup>, la FedORU<sup>3</sup> et le SNUHP<sup>4</sup>. Cette nouvelle édition permettra de décrire les passages aux urgences (circonstances de venue aux urgences, étapes de la prise en charge, aval) et les services, dans un contexte de hausse continue du nombre de prise en charge aux urgences (18,8 millions en 2013, 20,4 millions en 2021).

Elle est doublement exhaustive car elle interroge toutes les structures d'urgences et tous les patients se présentant aux urgences sur une fenêtre de 24h :

- collecte dans les 719 points d'accueil des urgences générales et pédiatriques ;
- sur 24 heures, du mardi 13 juin 2023 à 8h au lendemain 8h ;
- un questionnaire papier pour chaque patient (environ 60 000 passages) ;
- un questionnaire « Structure » par point d'accueil.

### Enquête PaRIS (Patients related indicator survey)

L'enquête PaRIS (*Patient-Reported Indicator Survey*, littéralement « enquête sur les indicateurs renseignés par les patients ») est menée simultanément dans 20 pays membres de l'OCDE, dont la France. La Drees est en charge du volet français de cette enquête. Conduite auprès des médecins généralistes et de leurs patients, elle permettra d'analyser l'effet des pratiques des médecins sur l'expérience du patient et son état de santé et de comparer les pratiques entre les différents pays membres de l'OCDE participant à l'enquête. Elle permettra en particulier d'analyser la prise en charge et le suivi des patients atteints de pathologies chroniques (par exemple diabète, hypertension artérielle, problème respiratoire, ou cardiovasculaire).

La collecte s'est déroulée à l'automne 2023.

## **Concernant le domaine social et médico-social :**

-

### Enquête sur les élèves et étudiants en formation aux professions sanitaires et sociales

- Le volet Étudiants des enquêtes auprès des écoles de formation aux professions sociales a été rénové et sa collecte, commencée début 2022, s'est achevée au premier trimestre 2023. Ont été interrogés tout au long de l'année, au gré des dates des rentrées scolaires, l'ensemble des étudiants de toutes les formations délivrant un diplôme du ministère des solidarités et de la santé. Outre un questionnaire « socle », elle inclut un module thématique sur l'attractivité des métiers et l'impact de la crise sanitaire. L'exploitation des résultats, commencée en 2023 permettra de publier les premiers résultats en 2024.

-

Enquêtes Autonomie : après le volet « Ménages » de l'enquête, les volets « personnes résidant en établissements » et « aidants de personnes résidant en établissements » ont vu leur collecte démarrer en 2023. [DQS1, DQS2]

Enquête ES-Handicap : une nouvelle vague de l'enquête quadriennale auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicapés a été menée en 2023. Cette enquête permet de recueillir des informations sur les établissements, leurs personnels ainsi que les résidents. [DQS1]

---

<sup>1</sup>Samu-Urgences de France

<sup>2</sup>Association des médecins urgentistes de France

<sup>3</sup>Fédération des observatoires régionaux des urgences

<sup>4</sup>Syndicat national des urgentistes de l'hospitalisation privée

***L'instruction a été engagée pour plusieurs opérations dont la collecte aura lieu dans les années ultérieures :***

Préparation de la réédition de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) : la première édition de l'enquête a été réalisée par la Drees et l'Insee au 4<sup>e</sup> trimestre 2014. Elle a permis de décrire les ressources et les conditions de vie des jeunes de 18 à 24 ans résidant en France hors Mayotte, qu'ils vivent en logement ordinaire ou en collectivité. Les parents des jeunes adultes ont également été interrogés. L'enjeu était notamment d'apporter des informations pour préciser la mesure du niveau de vie de cette population, mais aussi pour alimenter la réflexion méthodologique sur la nature et l'évaluation des ressources à prendre en compte dans la définition du niveau de vie de cette tranche d'âge. En réponse à la forte demande d'information sur la situation des jeunes adultes, la Drees a engagé en 2023 l'instruction de la réédition de cette enquête en lien avec l'Insee. Ce projet est soutenu fortement par la DGESIP<sup>5</sup> et l'Injep<sup>6</sup>. Le calendrier envisagé à ce stade de l'instruction est une collecte au 4<sup>e</sup> trimestre 2027.

Préparation de l'enquête Sans-Domicile 2025 : pour cette opération, menée en co-maîtrise d'ouvrage par la Drees et l'Insee, et dont la collecte aura lieu au 2<sup>e</sup> trimestre 2025, les opérations menées en 2023 ont consisté à tirer l'échantillon des unités urbaines concernées par l'enquête, élaborer le questionnaire de l'enquête « Structures » et le test de cette enquête, et concevoir le questionnaire de l'enquête « Individus » ainsi que son test en *focus group*. [DQS5]

EHIS : les travaux préparatoires au millésime 2025, maintenant sous règlement européen débutés en 2022 se sont poursuivis en 2023.

Enquête EH-PA : L'enquête EHPA est l'une des quatre enquêtes, gérées par la Drees, sur les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ces enquêtes portent en grande partie sur une population qui ne vit pas en logement ordinaire, absente de la plupart des enquêtes du service statistique public. Jusqu'à présent, l'enquête EHPA était une enquête administrative. L'édition 2023 est la première pour laquelle l'avis d'opportunité et le label d'intérêt général et de qualité statistique du Cnis sont demandés. La collecte se déroulera au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

**1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes  
Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant**

**Dans le domaine social et médico-social :**

**RI-Insertion** : la consolidation et le traitement des données individuelles sur les parcours des bénéficiaires du RSA, émanant des Conseils Départementaux, de la Cnaf<sup>7</sup>, de la MSA<sup>8</sup> et de Pôle Emploi s'est poursuivie en 2023. Les premiers résultats et les données individuelles (portant sur la période 2017-2020) seront diffusés début 2024. La deuxième vague (portant sur la période 2021-2022) a été collectée en 2023 et fera l'objet d'une diffusion au printemps 2024. [EQRT2]

La collecte des **remontées individuelles sur l'autonomie (RI-autonomie)** a également commencé en 2023. Cette base vise à rassembler l'information individuelle sur toutes les prestations versées au titre du handicap, de la perte d'autonomie ou de l'invalidité, notamment par les conseils départementaux, la

<sup>5</sup>Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

<sup>6</sup>Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire

<sup>7</sup>Caisse nationale d'allocations familiales

<sup>8</sup>Mutualité sociale agricole

Cnam<sup>9</sup> et la Cnaf. Elle prendra la suite des opérations de remontées individuelles déjà réalisées par la Drees par le passé pour certaines prestations, mais visera cette fois-ci une couverture plus globale. Les RI-autonomie constitueront, entre autres, le volet « données administratives » du dispositif d'enquêtes Autonomie. [DQS1, DQS2]

- **Échantillon interrégimes de retraités 2020** (EIR - collecté tous les quatre ans) ; cet échantillon couvre aussi le champ de l'invalidité et cette nouvelle vague inclura, pour la première fois, les rentes d'incapacité permanente du risque AT-MP, permettant de combler ainsi une des « zones d'ombre » de la statistique publique ; en réponse à une demande du Cnis, la taille de l'échantillon a été sensiblement augmentée, afin de permettre des analyses sur des populations particulières plus petites. Sa collecte, entamée en 2020 se poursuivra jusqu'en 2024 pour la partie invalidité. [DQS1, SERPU3]

- **Échantillon interrégimes des cotisants 2021** : la préparation de la vague 2021 de ce dispositif quadriennal a débuté fin 2020, dans le contexte de montée en charge du répertoire de gestion des répertoires uniques, qui modifie les systèmes d'informations de certaines caisses de retraite. En 2023, la collecte a commencé. Elle a été découpée en trois vagues (fin septembre 2023, fin novembre 2023, fin janvier 2024) et devrait donc se poursuivre en 2024. L'intégration de données sur la pénibilité est encore à l'étude. [DQS1, SERPU3]

Des appariements de données ont également été réalisés en 2023, grâce notamment au CSNS (*cf. Infra*). Dans le domaine des retraites, ces appariements concernent d'une part l'EIR et l'Eniacrams<sup>10</sup> et entre d'autre part l'EIR et les RI-APA (remontées individuelles d'informations sur les parcours des bénéficiaires de l'APA<sup>11</sup> transmises par les Conseils départementaux).

- **Dispositif OLINPE** : depuis janvier 2023, la Drees est responsable de la production du dispositif d'observation longitudinale individuelle et nationale en protection de l'enfance (OLINPE), piloté auparavant par l'observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). Cette base de données doit rassembler les données administratives individuelles des conseils départementaux et des collectivités à statut particulier en charge de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Cette source vise à affiner la connaissance des mineurs et jeunes majeurs accompagnés par l'ASE, et notamment à produire des statistiques inédites sur les parcours en protection de l'enfance (Avis DQS 3). Ces données ont vocation à être enrichies, par appariement à d'autres sources, d'informations sur les conditions de vie de ces enfants (santé, scolarité,...), et d'éléments sur leur parcours à la sortie du dispositif de protection de l'enfance, notamment en terme d'insertion professionnelle. La première collecte par la Drees a donc été lancée en juin 2023, en intégrant pour la première fois des données d'identification et se poursuivra jusqu'à début 2024. Le taux de réponse est à ce jour bien supérieur à celui des années précédentes mais reste à améliorer. Des investissements importants et indispensables ont débuté en 2023 : la création d'une large documentation et d'outils pour accompagner la collecte et l'analyse de fichiers reçus, de nombreuses concertations des départements et des éditeurs de logiciel, le lancement des travaux de refonte du dispositif (bilan des difficultés rencontrées, installation des groupes de travail). Ces travaux se poursuivront notamment en 2024 afin d'améliorer le taux de participation des collectivités, la complétude des données transmises et leur qualité, les données collectées jusqu'ici ne permettant pas la production de statistiques robustes. [DQS3 et TRT 10].

- **Protection maternelle et infantile** : dans le cadre de son enquête annuelle Aide sociale auprès des collectivités en charge de l'aide sociale départementale, la Drees collecte des données auprès des services de protection maternelle et infantile sur leurs personnels, les établissements d'accueil du jeune enfant qu'ils agrément, sur les agréments d'assistants maternels et d'assistants familiaux qu'ils décident ainsi que sur leur activité dans les domaines de la santé de l'enfant, des mères et de promotion de la santé

<sup>9</sup>Caisse nationale d'assurance maladie

<sup>10</sup>Échantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux

<sup>11</sup>Allocation personnalisée d'autonomie

sexuelle. Le questionnaire a été révisé en 2022. La collecte de l'enquête renouvelée a eu lieu en 2023 sur l'année 2022. [DQS3 et TRT 10]

-

### **Revenus des bénéficiaires de minima sociaux et éligibilité**

La Drees, la Cnaf et l'Insee ont fait appairier l'enquête sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) avec les données du Dispositif Ressources Mensuelles (DRM, opérateur Cnav) pour améliorer la connaissance des revenus dans deux dimensions : un plus grand détail et une fréquence mensuelle (annuelle dans l'ERFS). Cet appariement a plusieurs objectifs ; en premier lieu, des travaux de la Drees ont montré que les informations de l'ERFS ne permettent pas d'identifier précisément les éligibles à la prime d'activité, en raison des fluctuations mensuelles de leurs revenus d'activité, défaut que devrait pallier l'appariement. Ainsi, cet appariement devrait permettre d'estimer le non-recours à la prime d'activité (en 2025 au plus tôt). En second lieu, la Drees, la Cnaf et l'Insee prévoient d'exploiter cet appariement pour améliorer le modèle de microsimulation Ines, en particulier pour le vieillissement des revenus de l'ERFS. Cet appariement n'exploite pas le CSNS, mais le NIR, car le DRM n'est pas CSNSisé. [AVG4, AVG7]

### **Dans le domaine sanitaire :**

#### **Statistique annuelle des établissements de santé**

Une refonte de la collecte de la statistique annuelle d'entreprise (SAE), collecte annuelle administrative d'envergure, a été engagée en 2023 pour prendre en compte la réforme des autorisations qui entrera en vigueur à partir de 2023 et affectera la collecte 2024.

#### **EDP-Santé**

La Drees finalise la production d'un nouveau millésime de l'EDP-santé. Les thématiques d'étude prioritaires porteront sur les disparités sociales et géographiques des prises en charge des personnes atteintes du Covid, les inégalités d'exposition à la pollution de l'air et conséquences sur la santé, l'état de santé somatique des personnes atteintes de troubles psychiatriques ou encore les tentatives de suicides et les suicides. La Drees travaillera à constituer un entrepôt de données de santé pour pérenniser la source et ouvrir son accès. [AVG2, EDD8]

#### **Revenus des professionnels de santé**

La Drees finalise également la production d'une base de données exhaustives sur les revenus des professionnels de santé ayant une pratique libérale. Cette base de données associe à chaque professionnel de santé libéral des données relatives à son activité – fournies par la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam) – et des données relatives à ses différents types de revenus, issues de la déclaration d'imposition sur le revenu et fournies par la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Elle est réalisée tous les trois ans depuis 2005, mais du fait de la crise sanitaire, il a été décidé que le prochain millésime porterait sur 2021 et non 2020. Par rapport aux précédents appariements, cette base de données intégrera l'ensemble des médecins, sages-femmes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes inscrits au RPPS<sup>12</sup>, et plus uniquement les libéraux, afin de pouvoir comparer les revenus des professionnels de santé libéraux (ou en exercice mixte) à ceux des salariés.

#### **Causes de décès**

La Drees pilotera le projet de rattrapage de la production des statistiques médicales de causes de décès, en lien étroit avec le CepiDC, au nom des administrations centrales concernées (DGS<sup>13</sup>, la Drees, la DGRI<sup>14</sup> et l'Insee). Elle conduira également la mise en place du projet de rénovation du processus de

<sup>12</sup>Répertoire partagé des Professionnels intervenant dans le système de santé

<sup>13</sup>Direction générale de la Santé

<sup>14</sup>Direction générale de la Recherche et de l'Innovation

production de ces statistiques. Ces projets font suite aux recommandations du rapport conjoint de l'IGAS<sup>15</sup>, de l'IGESR<sup>16</sup> et de l'Inspection générale de l'Insee sur la production de ces statistiques.

### **Dépenses de santé**

La Drees a engagé un projet important de refonte de la méthode d'estimation des dépenses de santé en soins de ville. Jusqu'à présent, ces dépenses étaient estimées à partir de tableaux agrégés fournis par les caisses, qui nécessitent de nombreux retraitements, corrections et imputations. En outre, par essence, l'analyse des dépenses était conditionnée à la maille de ces tableaux agrégés. Le projet consiste à rebaser les estimations de dépenses en agrégeant les dépenses atomiques issues du système national des données de santé, qui contient l'ensemble des dépenses de soins de ville, à un niveau très désagrégé. Ce projet s'accompagne d'une refonte importante de la nomenclature de travail des comptes de la santé. Il devrait converger au cours de l'année 2024, pour la publication du panorama des comptes de la santé en septembre 2024. Il améliorera le diagnostic, le commentaire et la qualité des estimations. En outre, il est prévu qu'il permette d'enrichir la contribution de la Drees aux estimations de dépenses de santé construites pour le département des comptes nationaux de l'Insee.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

La Drees a développé une extension du modèle de microsimulation Ines aux étudiants décohabitants. En effet, les ménages dont la personne de référence est étudiante sont usuellement exclus des analyses basées sur les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), et de ce fait également des analyses basées sur Ines, qui s'appuie sur les ERFS. Cette extension permet de simuler l'impact de réformes concernant cette population, qu'il s'agisse par exemple d'une réforme des bourses ou des allocations logement. [DQS 6]

En collaboration avec l'Insee, la Drees a mené un travail méthodologique sur les échelles d'équivalence à l'appui de la dernière édition de l'enquête Budget des familles. L'enjeu était de questionner l'actualité de certaines hypothèses retenues dans le calcul de l'échelle d'équivalence de l'OCDE relative notamment au seuil d'âge on considère qu'un enfant « coûte » autant qu'un adulte, dans un contexte où la structure de consommation a évolué, et à la prise en compte de la diversité des configurations familiales, dans un contexte d'augmentation des séparations conjugales et de recompositions familiales. Les résultats suggèrent que ces choix mériteraient d'être rediscutés. Dans la lignée de ces travaux, l'OCDE engage une recherche, subventionnée par la Drees, qui vise à vérifier si les résultats obtenus sur données françaises se retrouvent au niveau européen. [DQS 6]

Elle a poursuivi, en partenariat avec l'Institut des politiques publiques (IPP), des travaux sur les indicateurs au niveau local d'accès aux établissements et services médico-sociaux ou sociaux (indicateurs de type accessibilité potentielle localisée ou APL). Les travaux visent à mieux estimer les besoins, au dénominateur des indicateurs, et à élargir l'éventail des services et établissements aidants les personnes âgées considérés. [TRT9]

### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Sans objet

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

La Drees a poursuivi le déploiement de son outil de datavisualisation VILAS, dédié aux

<sup>15</sup>Inspection générale des Affaires sociales

<sup>16</sup>Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

indicateurs de l'action sociale départementale. Outre les mises à jour des indicateurs figurant dans l'outil, la Drees a instruit le développement de nouvelles fonctionnalités comme la possibilité de croiser et surperposer des indicateurs, ou encore l'édition de rapports. [TRT1]

Suite au lancement du nouveau site internet en février 2021, plusieurs projets d'amélioration seront lancés pour renforcer la lisibilité et l'accessibilité de nos productions, avec notamment :

- accès facilité aux données ;
- développement des passerelles entre le site institutionnel et le site d'Open data ;
- valorisation des contenus grâce à de nouveaux gabarits et outils de data visualisation.

Un travail spécifique sera par ailleurs mené en partenariat avec les conseils départementaux afin de développer de nouveaux outils de diffusion (outils interactifs, data visualisation, etc.), adaptés à leurs besoins pour le pilotage des aides sociales dont ils ont la charge. [TRT1]

En 2023 comme en 2022, la Drees a poursuivi sa politique d'ouverture de codes, avec la publication des codes de nouvelles études. En plus de ses propres travaux, elle intervient pour favoriser également cette dynamique dans les domaines de la santé et des solidarités à l'échelle de ses ministères de tutelle, dans le cadre de son rôle d'administrateur ministériel des données, algorithmes et codes sources (AMDAC).

La Drees poursuit également les efforts investis dans la vulgarisation de ses contenus pour les rendre accessibles et compréhensibles par le public le plus large possible, avec notamment le développement de vidéos pédagogiques et d'infographies, et le renforcement de sa présence sur les réseaux sociaux.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
<b>Appariement CARE-RI-APA</b> Étudier les parcours d'entrée dans l'APA, au regard des caractéristiques des personnes âgées quelques années auparavant.	Enquête CARE	Insee	RI-APA 2017	Drees	Intersection de champ
<b>Appariement EIR-Eniacrams</b> Étudier le passage à la retraite des bénéficiaires de minima sociaux et des personnes qui ne valident pas de trimestre. Étudier les parcours passés des personnes qui entrent au minimum vieillesse dès le début de leur période	EIR 2016	Drees	Eniacrams	Drees	Intersection du champ

de retraite.					
<b>Appariement EIC-Eniacrams</b> Analyser les carrières et les droits acquis des bénéficiaires des minima sociaux et de la prime d'activité. Analyser les « trous de carrières » des affiliés (correspondent-elles à des périodes de perception d'une autre prestation?). Analyser les déroulés de carrière (emploi et chômage) préalable à l'entrée dans les minima sociaux.	EIC 2017	Drees	Eniacrams	Drees	Intersection du champ
<b>Appariement EIR-EDP</b> Suivre le non-recours au minimum vieillesse. Enrichir l'EIR avec les données fiscales et des données ménages. Étudier le partage entre pensions d'invalidité des régimes obligatoires et prévoyance invalidité.	EIR 2016	Drees	EDP 2016	Drees	Intersection du champ
<b>Appariement EIR-RI-APA 2017</b> Étudier le lien entre la prévalence de l'APA et les caractéristiques de retraite et de carrière	EIR 2016	Drees	RI APA 2017	Drees	Intersection du champ
<b>Appariement Eniacrams-EDP</b> Étudier les caractéristiques socio-démographiques des bénéficiaires de minima sociaux	Eniacrams	Drees	EDP	Insee	Intersection du champ Eniacrams – EDP – EIR
<b>Appariement EIR-EDP</b> Suivre le non-recours au minimum vieillesse. Enrichir l'EIR avec les données fiscales et des données ménages. Étudier le partage entre pensions d'invalidité des régimes obligatoires et prévoyance invalidité.	EIR 2016	Drees	EDP 2016	Drees	Intersection du champ

### 3. Principales publications de l'année 2023

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Les retraités et les retraites - Édition 2023	<a href="https://solidarites-sante.gouv.fr">Les retraités et les retraites – édition 2023   Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)</a>		
Retraite : parmi les femmes bénéficiant de majorations de durée d'assurance pour enfants, trois sur quatre voient leur pension augmenter grâce à ces trimestres	<a href="https://solidarites-sante.gouv.fr">Retraite : parmi les femmes bénéficiant de majorations de durée d'assurance pour enfants, trois sur quatre voient leur pension augmenter grâce à ces trimestres (solidarites-sante.gouv.fr)</a>		
Minima sociaux et prestations sociales - Édition 2023	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse-documents-de-referance/panoramas-de-la-Drees/minima-sociaux-et">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse-documents-de-referance/panoramas-de-la-Drees/minima-sociaux-et</a>	AVG2	
Deux tiers des bénéficiaires du RSA au chômage se déclarent freinés dans leurs démarches de recherche d'emploi	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse-documents-de-referance/panoramas-de-la-Drees/minima-sociaux-et">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse-documents-de-referance/panoramas-de-la-Drees/minima-sociaux-et</a>		EQRT2
RSA : parmi les bénéficiaires fin 2018, deux sur cinq ont travaillé en 2019	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse-documents-de-referance/panoramas-de-la-Drees/minima-sociaux-et">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse-documents-de-referance/panoramas-de-la-Drees/minima-sociaux-et</a>		EQRT2
Les jeunes quittant les établissements de l'aide sociale à l'enfance	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/les-dossiers-de-la-Drees/les-jeunes-quittant-les-etablissements-de-laide-sociale">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/les-dossiers-de-la-Drees/les-jeunes-quittant-les-etablissements-de-laide-sociale</a>		DQS3

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Un quart des mineurs non accompagnés (MNA) dormaient en centre d'hébergement ou dans la rue avant leur entrée en établissement de l'aide sociale à l'enfance (ASE)	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/un-quart-des-mineurs-non-accompagnes-mna-dormaient-en-centre">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/un-quart-des-mineurs-non-accompagnes-mna-dormaient-en-centre</a>		DQS3
Les trois quarts des bénéficiaires du RSA sont pauvres monétairement	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/les-trois-quarts-des-beneficiaires-du-rsa-sont-pauvres-monetairement">Les trois quarts des bénéficiaires du RSA sont pauvres monétairement   Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)</a>		DQS6
200 000 personnes accueillies en centre d'hébergement début 2021 - Premiers résultats de l'enquête ES-DS	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/200-000-personnes-accueillies-en-centre-d-hebergement-debut-2021">200 000 personnes accueillies en centre d'hébergement début 2021 - Premiers résultats de l'enquête ES-DS   Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)</a>		DQS5
Un bénéficiaire du RSA sur cinq reste les 10 années suivantes dans le RSA	À paraître en décembre		DQS6
L'aide sociale à l'enfance - Édition 2023	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/l-aide-sociale-a-l-enfance-edition-2023">L'aide sociale à l'enfance - Édition 2023   Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)</a>		TRT10
EVSI	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/lesperance-de-vie-sans-incapacite-65-ans-est">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/lesperance-de-vie-sans-incapacite-65-ans-est</a>		DQS2 SERPU2
Les séjours hospitaliers en 2021	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/en-2021-le-nombre-de-sejours-hospitaliers">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/en-2021-le-nombre-de-sejours-hospitaliers</a>		
Le recours au panier 100 % santé	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse-jeux-de-donnees/des-jeux-de-donnees">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse-jeux-de-donnees/des-</a>	AVG2	SERPU2

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
	evolutions-contrastees-des-garanties-du-panier-libre-apres		
Les hospitalisations potentiellement évitables	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/les-hospitalisations-potentiellement-evitables-touchent-davantage">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/les-hospitalisations-potentiellement-evitables-touchent-davantage</a>		
Non-recours aux prestations sociales	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/prestations-sociales-pour-quatre-personnes">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/prestations-sociales-pour-quatre-personnes</a>		SERPU2
Disparités géographiques de dépenses de santé et de RAC (après AMO)	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/depenses-de-sante-et-restes-charge-pour-les">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/depenses-de-sante-et-restes-charge-pour-les</a>	AVG2	
Taux d'abandon en école d'infirmières	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/les-etudiantes-en-formation-dinfirmiere-sont">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/les-etudiantes-en-formation-dinfirmiere-sont</a>		
Médecins généralistes : leurs liens avec les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et le recours à une assistante médicale	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/medecins-generalistes-debut-2022-un-sur-cinq">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/medecins-generalistes-debut-2022-un-sur-cinq</a>		
Les perceptions et les pratiques des médecins généralistes libéraux face à la baisse de la démographie médicale	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/les-deux-tiers-des-generalistes-declarent-0">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/les-deux-tiers-des-generalistes-declarent-0</a>		TRT9
Littératie en santé	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/une-personne-sur-dix-eprouve-des-difficultes">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/une-personne-sur-dix-eprouve-des-difficultes</a>	AVG3	
La santé mentale à l'hôpital (données Epicov)	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/lhopital-une-prevalence-accrue-de-la">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/lhopital-une-prevalence-accrue-de-la</a>		

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
La santé mentale des enfants (Epicov)	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/pres-dun-enfant-sur-six-eu-besoin-de-soins-de">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/pres-dun-enfant-sur-six-eu-besoin-de-soins-de</a>		
ER Baromètre environnement	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/mesures-environnementales-une-plus-grande">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/mesures-environnementales-une-plus-grande</a>		
La redistributivité du système sociofiscal sur le revenu disponible pour quelques configurations familiales types sur la période 2017-2022	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/mesures-socio-fiscales-2017-2022-une-hausse">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/mesures-socio-fiscales-2017-2022-une-hausse</a>		
Trajectoires professionnelles des infirmières	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/pres-dune-infirmiere-hospitaliere-sur-deux">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/pres-dune-infirmiere-hospitaliere-sur-deux</a>		
Salaires dans la fonction publique hospitalière (copubli Insee)	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/les-salaires-dans-la-fonction-publique-hospitaliere-en-2021-le">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/les-salaires-dans-la-fonction-publique-hospitaliere-en-2021-le</a>		
CNS	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse-documents-de-referance/panoramas-de-la-Drees/les-depenses-de">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse-documents-de-referance/panoramas-de-la-Drees/les-depenses-de</a>		
Les disparités sociales de recours à la vaccination contre le Covid-19 (Epicov)	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/couverture-vaccinale-contre-le-covid-19-des">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/couverture-vaccinale-contre-le-covid-19-des</a>	AVG5	
IVG	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/le-nombre-des-interruptions-volontaires-de">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/le-nombre-des-interruptions-volontaires-de</a>		
Panel MG : La collaboration des médecins généralistes	<a href="https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-">https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-</a>		

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
avec d'autres professionnels de santé	resultats/un-tiers-des-medecins-generalistes-et-plus-de		
Capacités hospitalières en 2022	Décembre		
Les causes de décès	Décembre		
CPS	Décembre		
EVSI	Décembre		

## 0. Éléments de contexte en 2023

---

L'année 2023 a été marquée pour le SSM Justice par la mise en œuvre des premières actions de la feuille de route Moyen terme de la Sous-direction de la statistique et des études (SDSE) et l'entrée en application, en septembre, de la nouvelle organisation du SSM. Ces mesures sont issues des préconisations de la mission conjointe Inspection générale de la Justice (IGJ) et Inspection générale de l'Insee sur la place de la statistique au sein du ministère, dont le rapport final a été rendu en février 2022. Elles se situent également dans la continuité de l'avis de l'ASP rendu en mai 2022 suite aux travaux de cette même mission.

La feuille de route Moyen terme SDSE se décline ainsi en un plan d'actions à l'horizon 2027 composé d'une centaine d'actions. Le plan d'actions s'articule autour de trois axes majeurs :

- une offre de services renouvelée proposée par le SSM ;
- une collaboration renforcée au sein du ministère et avec la statistique publique ;
- et un positionnement plus central de la SDSE dans l'offre et la circulation de la donnée.

## 1. Travaux en 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

#### Enquête sur les Français et la justice

- Les travaux de préparation de l'enquête sur les Français et la justice, enquête d'ampleur en population générale, augmentée d'un questionnaire spécifique sur la justice civile, ont été lancés en 2022. La collecte de cette enquête est programmée en 2024, en multimode internet/téléphone. La collecte par internet est réalisée en collaboration avec l'Insee et s'appuie sur les outils de la filière Metallica. La partie téléphonique sera réalisée par un prestataire, et consistera à interroger les non répondants à l'enquête internet. Le questionnaire de l'enquête a pu être finalisé et a été testé fin 2023 par des enquêteurs de l'Insee.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

#### Rapprochement des statistiques sécurité et justice (SERPU 6)

Pour éclairer les décisions de politique publique concernant la sécurité et la justice, une vision plus large de la filière pénale est souhaitable. Un chantier a été ouvert avec le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), pour rapprocher les statistiques de la sécurité et de la justice d'abord sur des contentieux ciblés et ensuite sur l'ensemble des affaires. Après les expérimentations menées en 2022 et 2023 sur les homicides, une équipe projet dédiée a pu être mise en place au SSMSI et à la SDSE de manière à lancer les travaux en 2023. Les premières étapes ont consisté en la sécurisation juridique et informatique du projet.

### Déploiement de CPH-Portalis

La généralisation du déploiement de Portalis-CPH<sup>17</sup> est retardée avec seulement neuf CPH dans Portalis fin 2023. Les imperfections identifiées dans l'extracteur initial de Portalis pour disposer de données au format Wings-CPH ont pour la plupart été corrigées par Portalis. La chaîne de traitement SDSE a été aménagée pour prendre en compte les doublons qui peuvent être présents dans Wings-CPH et dans Portalis, ce qui permet de disposer de données CPH exhaustives et sans double compte. Seul un problème mineur sur les données agrégées fournies à une direction du Ministère (la direction des services judiciaires) reste à corriger.

### Prise en compte du CJPM<sup>18</sup> dans Cassiopée et mise en place d'indicateurs

L'entrée en vigueur du CJPM le 30 septembre 2021 a nécessité des travaux d'adaptation de la chaîne de traitement des tables de Cassiopée qui sont maintenant terminées. L'année 2023 aura permis une consolidation du travail de production des indicateurs en étroite collaboration avec la DPJJ<sup>19</sup>. Les indicateurs ainsi produits ont alimenté les travaux de l'IGJ au cours de l'année 2023 ainsi que le rapport qui sera remis au Parlement à l'automne 2023. La publication d'un *Infostat Justice* portant sur un bilan des 15 premiers mois d'entrée en vigueur du CJPM a été réalisée fin 2023.

### Panel des jeunes suivis en justice (SERPU 8)

Les travaux sur le panel des jeunes étaient en *stand-by* depuis plusieurs années faute de mise à disposition des données nominatives de Cassiopée. Une extraction au format attendu a enfin été obtenue en juin 2023 et a permis de premiers travaux en vue de mener les appariements attendus. De premiers appariements de données internes à la source Cassiopée seront ainsi réalisés en 2024 pour créer un premier socle du panel des jeunes sur les données pénales.

Parallèlement il est attendu la mise en place d'un nouvel extracteur des données de Wineurs pour sécuriser et consolider les données partielles actuellement récupérées.

Compte tenu des demandes sur la production de travaux portant sur les trajectoires des mineurs, et s'appuyant largement sur le panel des mineurs, demandes adressées à la SDSE, la DPJJ, la DAP<sup>20</sup>, et l'IERDJ<sup>21</sup>, un groupe de travail est mis en place sur ce sujet dans le cadre du comité de suivi de la statistique par le ministère. Il doit permettre de travailler strictement sur les trajectoires des mineurs, de manière à préciser l'état des lieux et prioriser les travaux.

### Système d'Information Aide Juridictionnelle (SIAJ)

La SDSE dispose dorénavant d'une extraction des données SIAJ. De premiers travaux ont été menés en 2023 sur la mise en place d'une chaîne de contrôle redressements sur ces données, mais ont dû être rapidement mis en suspens pour privilégier les travaux sur la politique de l'amiable.

Par ailleurs, suite à la réforme de l'aide juridictionnelle début 2021, les AJ dans certaines procédures pénales avec commission d'office d'un avocat ne transitent plus par les bureaux d'aide juridictionnelle et ne sont donc plus renseignées dans les applications *ad hoc*. Ces AJ restent disponibles dans la source UNCA (Union nationale des caisses des règlements pécuniaires des avocats). Suite à un échange avec l'UNCA, la SDSE dispose désormais des données agrégées de l'UNCA. Cette source fait désormais l'objet d'une fiche dans la publication *Références Statistiques Justice*.

### Refonte du fichier statistique du casier judiciaire national

L'application source du fichier statistique du Casier judiciaire national est en pleine refonte (projet dit ASTREA, pour Application de Stockage, de TRaitement et de REstitution des Antécédents judiciaires). Cette refonte entraîne la nécessité de refondre également les chaînes de production du fichier statistique, puis de

---

<sup>17</sup>Conseils de prud'hommes

<sup>18</sup>Code de la justice pénale des mineurs

<sup>19</sup>Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

<sup>20</sup>Direction de l'Administration pénitentiaire

<sup>21</sup>Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice

diffusion. Un sujet important porte sur la reprise des données historiques. En 2023, les travaux ont permis de mettre en place les chaînes de traitement correspondant aux personnes morales.

#### Suivi d'affaires de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme

En réponse à la proposition n° 11 du rapport des inspections générales de l'Insee, de la justice, des finances et de l'administration sur les statistiques en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, un suivi de cohortes des affaires sur le sujet avait été programmé en 2023. Faute de moyens ce suivi de cohorte n'a pu être réalisé.

#### Les travaux concernant les contraventions et amendes forfaitaires délictuelles

- Investissement Minos et fourniture de premières données

La SDSE a finalisé de premières expertises sur les données Minos auxquelles elle accède depuis 2021. De manière à répondre aux besoins des utilisateurs, des fichiers de diffusion ont été constitués pour permettre de répondre aux principales demandes et des tableaux d'indicateurs (sur le nombre d'infractions, le montant des amendes...) ont été constitués et partagés avec la DACG (Direction des affaires criminelles et des grâces). Au cours de l'année 2023, il était envisagé de passer à une exploitation trimestrielle des données ; cependant la collecte des données auprès de l'Antai<sup>22</sup> étant complexe, il a été décidé de rester en rythme annuel en attendant une reprise des traitements Minos par le ministère de la Justice. Les fichiers et batteries d'indicateurs sur l'année 2022 ont été mis à disposition début mai 2023

- Premiers investissements sur les délits forfaitisés, mais pas d'accès aux données individuelles

Depuis décembre 2021, la SDSE accède à une interface avec des indicateurs agrégés depuis l'outil Kibana de l'Antai. Ceci a permis de constituer puis d'actualiser de premiers tableaux agrégés au niveau national sur les volumes d'AFD<sup>23</sup>. Les informations sont en revanche insuffisantes pour un suivi plus fin des AFD. Les demandes d'accès à un fichier de données individuelles n'ont pas pu aboutir à ce stade. Ces travaux sont menés en étroite collaboration avec le SSMSI

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés**

#### Travaux relatifs aux ordonnances de Protection dans le cadre de Violences Conjugales

Le rapport de l'enquête « décisions » sur les ordonnances de protection contre les violences conjugales rendues entre janvier 2019 et juin 2021 a été rédigé par la SDSE suite à la demande de la DACS<sup>24</sup> au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et en collaboration étroite avec cette dernière. Ce rapport a donné lieu à la publication d'un *Infostat Justice* en juin 2023. Le rapprochement des données de l'enquête sur les ordonnances de protection et des données concernant les auteurs de violences conjugales enregistrées dans Cassiopée a été réalisé en 2023. Il permettra de disposer d'éléments statistiques sur les éventuelles suites pénales des personnes à l'encontre desquelles une mesure d'ordonnance pénale a été prononcée par le JAF (juge aux affaires familiales).

#### Enquêtes sur les travaux d'intérêt général (TIG)

Une enquête auprès des tuteurs de tuteurs majeurs, issue d'une demande de la DAP, a été menée par un prestataire extérieur fin 2021. Cette enquête a été exploitée par la SDSE au 1<sup>er</sup> semestre 2022. Un volet « mineurs » de l'enquête, commandé par la DPJJ, avait été envisagé pour 2023, mais des blocages techniques ont empêché sa mise en œuvre. Un *Infostat Justice* ainsi qu'un rapport d'étude seront produits en 2024.

#### Enquêtes par internet

Afin de limiter la charge externe et interne de traitement de formulaires papier, ainsi que moderniser l'image

<sup>22</sup> Agence nationale de traitement automatisé des infractions

<sup>23</sup> Amendes forfaitaires délictuelles

<sup>24</sup> Direction des affaires civiles et du sceau

du ministère, la SDSE remplacera progressivement les enquêtes papier par des enquêtes par internet auprès des partenaires n'appartenant pas directement au ministère de la Justice. En 2023, la demande de prise en charge par le Service du numérique (SNUM) de l'hébergement d'une solution développée par la SDSE relative aux enquêtes par internet a été étudiée, mais trop coûteuse compte tenu des moyens disponibles. Le choix d'un prestataire externe a ainsi été privilégié en attendant la mise à disposition du cloud Interne Justice. La première enquête concernée sera celle destinée à l'activité des associations d'aide aux victimes en 2024.

#### La récidive

Comme décidé fin 2021, la production annuelle de tables sur la récidive des sortants de prison a été mise en place début 2022 en intégrant les données semi définitives 2019 et provisoires 2020 sur les condamnations, en ajoutant la cohorte des sortants de prison 2017. Un travail d'automatisation avait été initié en 2022 pour une production en fin de chaque année avec l'ajout d'une nouvelle cohorte et un recul supplémentaire d'un an pour les cohortes déjà existantes.

Ce travail est désormais automatisé depuis le premier semestre 2023 avec des aménagements apportés pour mieux prendre en compte les individus ayant des sorties multiples au cours de la même année, ce qui révisé légèrement les taux de récidive publiés. En plus du fichier créé et mis à disposition, cette source donne lieu à la publication annuelle d'un *Infos Rapides Justice* portant sur la récidive des sortants de prison et d'un *Infos Rapides Justice* portant sur la comparaison de cohortes.

Un travail important de documentation a également été réalisé pour accompagner la mise à disposition des tables individuelles aux chercheurs *via* le CASD.

#### Politique de l'amiable, et fiabilisation des données de stocks civils

L'année 2023 a été marquée par le lancement de la **politique de l'amiable** par le Garde des Sceaux. Dès le début et après priorisation de ces travaux, la SDSE a répondu à la commande du cabinet consistant en la production de premiers indicateurs de l'audience de règlement amiable (ARA) et de la césure à compter de l'entrée en vigueur du dispositif législatif. Un important travail de coordination avec la DACS, la DSJ et le SNUM ainsi que la constitution d'une équipe projet dédiée à la SDSE permettront de produire des premiers indicateurs début 2024. Les travaux se poursuivront avec la mise en place d'un nouvel extracteur pour les applicatifs civils qui permettra de produire de nouveaux indicateurs de suivis autour de la politique de l'amiable. Profitant de la mise en place de ce nouvel extracteur, il intégrera les correctifs attendus depuis plusieurs années et permettant la fiabilisation des données de stocks d'affaires civiles. Ces travaux n'aboutiront pas avant le deuxième semestre 2024.

Cet important travail se poursuit par ailleurs par un partenariat sous forme de convention avec un Professeur de l'École du droit de Science Po, ambassadrice de l'amiable, qui a formé les équipes à la procédure civile en vue de la production de nouveaux indicateurs de l'amiable. Cet investissement viendra conforter les travaux actuellement en cours comme **l'enquête sur les médiateurs civils** commandée par le Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes (SADJAV) et devraient donner lieu à la production d'un rapport et d'un *Infos Rapides Justice* en 2024. Ces travaux compléteront utilement l'enquête annuelle portant sur **l'activité des conciliateurs de justice**.

#### Stocks affaires pénales

La production de statistiques relatives au stock d'affaires pénales par la statistique publique fait l'objet depuis début 2023 de travaux inter directions associant les directions métiers concernées au sein du ministère, sous la coordination de la SDSE. Ils ont abouti à converger sur un périmètre associé au concept de stock pour les affaires pénales. Ils sont en cours d'implémentation dans les chaînes de traitement, de manière à produire les indicateurs correspondants début 2024. Ces travaux permettront notamment de répondre au questionnaire de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), aux besoins de suivi de la loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027, ainsi que le suivi des engagements pris par le Garde des Sceaux et le gouvernement sur la réduction des délais de justice.

#### Travaux sur les divorces

Des travaux portant sur le fichier démographique sur les logements et les individus « Fideli » ont été réalisés

en 2023 afin d'évaluer le nombre de divorces par consentement mutuel disponible à partir de cette source. Ils ont conclu à une qualité insuffisante des indicateurs issus de cette source pour évaluer le nombre annuel de divorces par consentement mutuel en France.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, les assignations de divorce nécessitent une assignation à date. Cette réforme a pour conséquence de rendre difficile le suivi statistique des flux et des stocks des divorces contentieux. De manière à assurer la production d'indicateurs fiables, un certain nombre de consignes de saisie avaient été produites. Malheureusement, une analyse des données saisies en 2021 et 2022 a mis en évidence que les consignes n'ont pas été uniformément suivies par les juridictions, empêchant ainsi tout suivi sur le nombre de divorces contentieux depuis la source des applications Winci-TGI, au moins en 2021 et 2022.

#### Le passage du Système d'information décisionnel (SID) à l'entrepôt de données brutes historisées

Ne répondant plus aux attentes des utilisateurs, il a été décidé de limiter le projet SID à l'application Cassiopée. Pour les autres applicatifs, un projet de données brutes historicisées (DOBHIS) a été lancé en 2023. Ce nouveau projet est moins ambitieux en termes de traitement sur les données, mais devrait permettre d'être plus ambitieux sur le nombre de sources qui seront couvertes par cet entrepôt, avec la préoccupation majeure de convergence des concepts et traitements entre utilisateurs de la donnée.

#### Indicateurs « Politiques prioritaires du gouvernement »

La SDSE a été sollicitée pour définir et produire régulièrement des indicateurs dans le cadre des politiques prioritaires du gouvernement. Celles-ci portent sur des politiques pour le ministère de la justice (réduction des délais), mais la SDSE a également été sollicitée pour des indicateurs justice dans le cadre de politique prioritaires d'autres administrations (éducation nationale, Office anti-stupéfiants, (Ofast), Office central de la lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Oclasp), délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah), [Direction générale de la cohésion sociale \(DGCS\)](#)).

#### Tableau de bord

Suite à la demande du directeur de cabinet lors du comité des programmes de la statistique et des études fin 2022, un travail important d'accompagnement a été réalisé par le SSM en 2023 de manière à produire un tableau de bord de pilotage de l'activité du ministère. Celui-ci, mené en collaboration avec le Service de l'expertise et de la modernisation (SEM), a largement associé les directions métiers dans le choix des indicateurs. Ce travail a conduit à la mise en place d'un tableau de bord mensuel permettant de donner une vue d'ensemble sur les principaux indicateurs de pilotage du ministère. Fort de son succès, différentes déclinaisons de ce tableau de bord sont actuellement à l'étude.

#### Collecte des données de la CEPEJ (Commission européenne pour l'efficacité de la justice) (AVG 6)

Un travail important a été réalisé en 2023 dans le cadre de la collecte des données 2022 de la CEPEJ afin de fiabiliser et stabiliser les indicateurs produits pour la France. Source majeure pour les comparaisons de l'efficacité des dispositifs judiciaires entre pays du Conseil de l'Europe, le rapport produit par la CEPEJ, tous les deux ans, permet de mettre en regard un certain nombre d'indicateurs, malgré des systèmes judiciaires très différents d'un pays à l'autre.

## **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

#### Mise en place de la NFI (SERPU 7)

- La nomenclature française des infractions (NFI) a été adoptée en 2021 par un groupe de travail réunissant la DACG, la SDSE, le SSMSI, et mené sous l'égide de l'Insee. La NFI a été utilisée pour la première fois en 2023 pour les statistiques portant sur les condamnations : fiches et tableaux du *Références Statistiques Justice* et des chiffres-clés de la justice de source CJN (Casier judiciaire national), et rapport sur les condamnations.

- Par ailleurs une table de nomenclature permettant le passage des « Natinsfs » (Natures d'infraction) en NFI a été construite avec une mise à jour envisagée à un rythme trimestriel.

#### Cartographie des données

Le travail de cartographie des sources de données existantes au niveau du ministère, inscrit dans la feuille de route ministérielle sur la data, facilitera la mise à disposition et l'accès aux données au sein du ministère. Cette action, pilotée par le Service de l'expertise et de la modernisation et la SDSE et lancée au printemps 2022, doit permettre de lister les données disponibles au sein du ministère, celles manquantes et/ou difficilement accessibles, de les qualifier et catégoriser selon leur nature et leur disponibilité. Cet exercice contribue à l'actualisation du catalogue des données administratives du SSP.

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

#### Refonte du site internet

En 2023, la SDSE a saisi l'opportunité du projet de refonte du site internet du ministère pour améliorer la visibilité et l'ergonomie des pages présentant les productions du SSM :

<https://www.justice.gouv.fr/documentation/etudes-statistiques>

#### Projet data visualisation

Un groupe projet interne a lancé en 2023 les premières réflexions sur la data visualisation avec pour option privilégiée l'idée d'une data visualisation avant tout « interactive » dans une perspective de mise en valeur des publications et des indicateurs produits par la SDSE.

Les premiers prototypes sont en cours de réalisation, à la fois sur les indicateurs pénaux au niveau national et sur les données locales des cours d'appel avec cartographie.

#### Les chiffres clés de la Justice – publication en anglais (AVG 6)

Dans l'objectif d'une plus large diffusion de la publication annuelle « Les chiffres clés de la Justice », et notamment de son accessibilité élargie au sein du monde de la Recherche et des experts de la CEPEJ, cet ouvrage est, depuis 2023, traduit et publié en anglais.

## **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023**

---

Des premiers investissements autour de l'utilisation du CSNS ont été lancés au deuxième semestre 2023 par le SSM. Un certain nombre de sources sont actuellement en cours de test sur la qualité de l'utilisation du CSNS. Si ces tests s'avèrent de qualité suffisante, ils permettront de mettre en œuvre en 2024 des appariements entre plusieurs sources.

### 3. Principales publications de l'année 2023

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Collection Infostat Justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">195. La traite et l'exploitation des êtres humains en 2022</a></li> <li>• <a href="#">194. Le Code de la justice pénale des mineurs : le premier bilan statistique à 15 mois</a></li> <li>• <a href="#">193. Les infractions à caractère raciste, prédominance de l'injure publique</a></li> <li>• <a href="#">192. Les ordonnances de protection contre les violences conjugales</a></li> <li>• <a href="#">191. Près de 750 condamnations par an pour homicide</a></li> </ul>		
Collection Infos rapides Justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">11 - Les affaires de violation de domicile entre 2017 et 2022</a></li> <li>• <a href="#">10 - Sortants de prison en 2016 : six sur dix ont commis une nouvelle infraction dans les quatre ans</a></li> <li>• <a href="#">9 - Les violences sexuelles, plus d'une condamnation sur six relève du viol</a></li> <li>• <a href="#">8 - Des familles dans plus de quatre affaires de squats sur dix</a></li> <li>• <a href="#">7 - Les sortants de prison en 2016 et 2017</a></li> <li>• <a href="#">6 - Les maisons de justice et du droit en 2022</a></li> <li>• <a href="#">5 - La réparation de la détention provisoire à tort en 2022</a></li> <li>• <a href="#">4 - Le contentieux de l'environnement en 2021</a></li> </ul>		
Références statistiques Justice - Édition 2023	<a href="https://www.justice.gouv.fr/documentation/etudes-et-statistiques/references-statistiques-justice-2023">https://www.justice.gouv.fr/documentation/etudes-et-statistiques/references-statistiques-justice-2023</a>		
Les chiffres clés de la Justice - Édition 2023 - version française	<a href="https://www.justice.gouv.fr/chiffres-cles-justice-2023">https://www.justice.gouv.fr/chiffres-cles-justice-2023</a>		
Les chiffres clés de la	<a href="https://www.justice.gouv.fr/">https://www.justice.gouv.fr/</a>		

Justice - Édition 2023 - version anglaise	documentation/etudes-et-statistiques/ key-figures-justice-2023-edition		
Rapport d'étude sur les ordonnances de protection contre les violences conjugales	<a href="https://www.justice.gouv.fr/ordonnances-protection-contre-violences-conjugales-intrafamiliales">https://www.justice.gouv.fr/ordonnances- protection-contre-violences-conjugales- intrafamiliales</a>		

**- Sous Direction des Systèmes d'Information et Études Statistiques -**  
**- Ministère de la Recherche et de l'Éducation Supérieure -**

---

## **0. Éléments de contexte en 2023**

---

Dans l'enseignement supérieur comme dans la recherche, les travaux développés au cours des dernières années, ou nouveaux pour 2023, visent notamment à accompagner les nombreuses évolutions législatives et réglementaires qui jalonnent l'enseignement supérieur et la recherche depuis ces dernières années. Elles inspirent l'action du Sies dans l'information statistique du public, dans le partage des données, des outils techniques et méthodologiques avec la communauté de l'enseignement supérieur (établissements, rectorats) et dans leur évaluation, en propre ou par les chercheurs.

### **L'enseignement supérieur**

En 2023, un ensemble de productions a visé à développer les données disponibles sur les problématiques de l'orientation vers l'enseignement supérieur, puis à construire ou à faire évoluer les indicateurs de parcours, de réussite et d'insertion pour mieux permettre l'information du public, que les lois successives (notamment la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) de mars 2018) ont renforcé. De manière plus transverse, la mise en place de référentiels appuie la qualité des informations sur les parcours et la réussite.

En 2023, à l'instar des travaux menés par la Depp sur l'insertion professionnelle des sortants des lycées, le Sies poursuit et intensifie, en lien avec la Dares, les travaux concernant son projet, démarré en avril 2022, sur les trajectoires professionnelles des étudiants sortant du supérieur. Ce projet doit permettre, à partir de l'appariement des déclarations sociales nominatives (DSN) avec les données Sise (Système d'Information de Suivi de l'Étudiant) par le biais du code statistique non significatif (CSNS), de produire des indicateurs d'insertion professionnelle des sortants du supérieur, au niveau établissement par formation. Les développements en cours devraient permettre de produire de premières données dès la fin 2023 comme souhaité.

### **La recherche et le développement**

Concernant la recherche et le développement, en 2023, le Sies a intégré dans ses enquêtes des questionnements relatifs au suivi de la loi de programmation de la recherche (nouveaux contrats doctoraux, insertion professionnelle des docteurs à 5 ans). L'enquête 2021 sur les moyens consacrés à la R&D dans les entreprises est maintenant basée sur l'unité statistique entreprise, comme demandé par le règlement européen relatif aux statistiques d'entreprises.

Le Sies a également été amené à produire des indicateurs sur la mobilité des chercheurs et sur les classements internationaux des établissements d'enseignement supérieur, qui prennent en compte l'activité de recherche.

### **L'emploi d'enseignement et de recherche**

Concernant l'emploi d'enseignement et de recherche, courant 2023 le Sies a tiré le fruit des adaptations de ses dispositifs statistiques afin de mesurer l'impact de la loi de programmation de la recherche que ce soit au niveau du volume d'emplois scientifiques, de l'utilisation des nouveaux contrats doctoraux ou de l'impact des mesures salariales. De plus, des travaux ont été réalisés pour mesurer l'impact de la réforme des retraites sur l'emploi d'enseignement et de recherche, dans le prolongement des travaux effectués en 2022 concernant les projections de départs en retraite.

## **La mise à disposition de données en Open Data**

En 2023, de nouvelles données ont été mises à disposition en open data sur le site [data.enseignementsup-recherche.gouv.fr](https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr) concernant les enquêtes sur les études doctorales, ou encore le détail accru par établissement des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur (hors étudiants sous statut d'apprenti).

## 1. Travaux en 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

- α. En 2023, le Sies a poursuivi la seconde phase de la refonte du dispositif Sise (Système d'Information de Suivi de l'Étudiant) sur les inscriptions et diplomations des étudiants. Après la première phase, lancée en 2021 et qui a atterri en 2022, de résorption de la dette technique de l'interface web, plateforme d'échanges de données avec les établissements, la seconde phase, débutée en 2022, est consacrée à la réécriture des programmes de contrôles et redressements avec l'objectif de sortie du logiciel de programmation statistique SAS 2024. De la même manière pour le dispositif PEPiP, plateforme d'échanges de données des enquêtes Insertion professionnelle, le travail de réécriture des programmes de contrôles et redressements a été engagé et aboutira en 2024.
- β. L'enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs intègre dorénavant un questionnaire sur leur insertion professionnelle 5 ans après l'obtention de la thèse, en plus du questionnaire sur l'insertion à 1 an et l'insertion à 3 ans.

Une nouvelle application de gestion des enquêtes sur la R&D publique est entrée en production. La diffusion du millésime 2021 de l'enquête sur la R&D dans les entreprises a fait l'objet de travaux méthodologiques pour passer d'une diffusion en unités légales à une diffusion en entreprises. Le plan de sondage du millésime 2022 de l'enquête a été revu pour le passage en entreprises. Les traitements post-collecte ont été améliorés. Le questionnaire du millésime 2023 a été simplifié et reformulé pour tenir compte des difficultés remontées par les entreprises. Pour le millésime 2023, il inclut un questionnaire sur les contrats doctoraux de droit privé dans le cadre de l'évaluation de la loi de programmation de la recherche.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

- α. Projet Trajectoire professionnelle des étudiants sortant de l'enseignement supérieur (InserSup)

Le Sies a développé en 2023 le système d'information (SI) dénommé InserSup qui avait été initié en 2022. Basé sur l'appariement de fichiers administratifs de trois ministères (Enseignement supérieur et recherche, Éducation nationale et Jeunesse et Travail, Plein emploi et Insertion), ce SI se substituera aux enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés de Licence professionnelle, Master, DUT (désormais BUT) et Doctorat. La Dares, fournisseur du fichier de la Déclaration sociale nominative (DSN), et l'Insee, fournisseur du Code statistique non signifiant (CSNS) servant pour l'appariement des bases administratives, sont partenaires de ce projet.

L'utilisation de la DSN permet de qualifier l'emploi occupé par les sortants du supérieur (type d'emploi, salaire, employeur, etc.), à plusieurs dates après la sortie du supérieur et sur un champ d'étudiants plus large que celui des enquêtes menées actuellement par le Sies.

La mise en production a été effective en septembre 2023 et la mise à disposition des données est fixée à décembre 2023, avec en amont, et sous embargo, une période de consultation/concertation par les universités sur les résultats des diplômés de leur établissement.

Une extension progressive du périmètre des diplômés à ceux de Licence générale et d'écoles d'ingénieur et de commerce sera effectuée en 2024. En parallèle, un enrichissement des indicateurs d'insertion sera effectué.

- β. Dans le cadre des travaux sur la continuité -3/+3 autour du baccalauréat, des études en collaboration avec la Depp sont en cours, en particulier sur les choix de doublettes de spécialité fortement genrées et les parcours et orientation dans ces cas.

En 2023, le Sies a également pris en charge l'exploitation statistique de la nouvelle source de donnée administrative de la plateforme de candidature « Mon Master ». Ouverte au printemps 2023, la plateforme « Mon Master » est destinée aux étudiants qui souhaitent s'inscrire en master. Ils y déposent leurs candidatures, reçoivent des propositions et acceptent celle de leur choix. L'exploitation de ces données sur la phase de candidature donnera lieu à une première publication pour la fin d'année.

- χ. Nous maintenons une chaîne informatique qui réalise des prévisions de départs des personnels sur le champ des organismes de recherche et des universités, prévisions qui prennent notamment en compte l'impact de la loi de réforme des retraites de janvier 2014. Cet outil a été adapté en 2023 pour mesurer l'impact de la réforme des retraites sur ces prévisions, avec un scénario bas et un scénario haut. Ces travaux donneront lieu à publication d'ici la fin de l'année.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

- a. La réforme du baccalauréat a nécessité de repenser les indicateurs de poursuite dans l'enseignement supérieur, jusque-là systématiquement examinés selon la série du baccalauréat obtenu. Les travaux de définition des indicateurs pertinents à produire régulièrement sur ce sujet n'ont pas pu être menés à bien en 2023.
- b. Le Sies a été fortement sollicité courant 2023 sur les travaux concernant les réformes des bourses sur critères sociaux (BCS) des étudiants. Le Sies a étudié et chiffré des scénarios d'évolution du barème des bourses donnant ainsi des pistes de réflexion concrètes pour la première phase de la réforme des bourses. De nouveaux travaux seront réalisés d'ici la fin de l'année afin de permettre de nouvelles simulations en début d'année 2024 pour fournir des éléments pour la 2<sup>nd</sup>e phase de la réforme des BCS.
- c. En 2023, le Sies a collaboré avec la Drees et contribué ainsi à l'extension du modèle INES (outil d'études et de simulation de la législation sociale et fiscale) aux jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans, et en particulier les étudiants, dans le cadre des travaux interministériels sur la solidarité à la source, pilotés par Fabrice Lenglard (chef du service statistique ministériel de la santé et des solidarités). Ce modèle permet en particulier d'évaluer l'impact budgétaire et redistributif de réformes de nombreux prélèvements et prestations sociales : prestations familiales, allocations logement, minima sociaux, cotisations et contributions sociales, impôt sur le revenu... et désormais les bourses sur critères sociaux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR).
- d. La sous-direction de la vie étudiante du MESR instruit la mise en place d'indicateurs permettant le pilotage d'une politique de santé publique en faveur des étudiants, au niveau national et territorial en lien avec la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam - SNDS). Le Sies a participé au groupe de travail constitué sur ce sujet et pris en charge en 2023, l'instruction des dossiers juridiques et opérationnels pour le traitement de données de la Cnam.

- e. En 2023, l'introduction de nouvelles questions dans le dispositif d'enquête dans l'optique du suivi de la loi de programmation de la Recherche (LPR) s'est poursuivi, notamment :
- le suivi de l'insertion des docteurs, actuellement possible un et trois ans après l'obtention de leur thèse, sera renforcé par un suivi cinq ans après l'obtention de leur doctorat ;
  - le suivi détaillé de l'emploi effectif au sein des universités et des Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre des nouveaux types de contrats introduits par la LPR mise en œuvre en 2022.
- f. (AVG4) Après la mise en production en janvier 2022 de l'API Statut Étudiant dans le cadre de la simplification des démarches administratives des usagers (programme « Dites-le nous une fois ») des indicateurs statistiques, permettant une connaissance en temps réel des inscriptions étudiantes et la temporalité de ces inscriptions, ont été mis en place. Les premiers travaux comparatifs sur la cohérence des données d'inscriptions entre l'API et les données de l'enquête d'octobre du système d'information sur le suivi de l'étudiant ont été réalisés. Le cahier des charges de remontée des données dans l'API Statut Étudiant a été revu en conséquence pour répondre aux besoins statistiques de connaissances des inscriptions étudiantes en temps réel par établissement et diplôme.

#### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

- a. La DGESIP<sup>25</sup> prévoyait en 2023 la refonte du dispositif du SI-Formations pour permettre de disposer à l'horizon du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 d'un répertoire de l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur reconnues (accréditées, visées...) par le MESR. Ce projet a été retardé et ne démarre réellement que depuis l'automne 2023 après cependant deux preuves de concept (POC) réalisées durant l'été. De ce fait, la version qui sera réalisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 ne sera qu'un produit minimum viable (MVP), le SI définitif ne sera disponible que pour la fin de l'année 2024. Ce SI devrait permettre à moyen terme des gains d'efficacité et de qualité du dispositif Sise (Système d'Information de Suivi de l'Étudiant) sur les inscriptions et diplômes des étudiants. Le Sies assure l'assistance à maîtrise d'œuvre de cette refonte.

#### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

- a. En 2023, de nouvelles données ont été mises à disposition en open data sur le site [data.enseignementsup-recherche.gouv.fr](https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr) concernant les enquêtes sur les études doctorales (IPDOC et enquête sur les écoles doctorales), ou encore le détail par établissement des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur (hors étudiants sous statut d'apprenti). Ces dernières données sont détaillées par genre et filière de l'enseignement supérieur. Elles sont disponibles, au niveau le plus fin, au niveau des composantes d'établissement et par commune.

Faute de moyens, la mise à disposition de données sur la réussite en diplôme universitaire de technologie (DUT), licence et master a été retardée, ainsi que la mise à disposition des séries longues des données agrégées des enquêtes R&D auprès des entreprises et des administrations.

---

<sup>25</sup>direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
<p>InserSup</p> <p>Insertion professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur</p> <p>Aider les étudiants à choisir leur orientation en fournissant, de manière localisée, les taux d'insertion par formation et d'établissement</p>	Sise 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023	Sies	DSN	Dares	Les sortants du supérieur inscrits en 2020-2021 repérés en emploi salarié en France
<p>Prototype Resil (Répertoire statistique des individus et des logements)</p>	Sise Fichiers inscriptions et BPBAC	Sies	Resil	Insee	Les étudiants inscrits en 2020-2021

### 3. Principales publications de l'année 2023

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Note flash n° 2023.13 : L'apprentissage dans l'enseignement supérieur en 2022	<a href="https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-apprentissage-dans-l-enseignement-superieur-en-2022-92388">https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-apprentissage-dans-l-enseignement-superieur-en-2022-92388</a>		SERPU 4
Note flash n° 2023.15 : Parcoursup 2022 : La mobilité géographique des néo-bacheliers à l'entrée du supérieur	<a href="https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/parcoursup-2022-la-mobilite-geographique-des-neo-bacheliers-l-entree-du-superieur-92511">https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/parcoursup-2022-la-mobilite-geographique-des-neo-bacheliers-l-entree-du-superieur-92511</a>		SERPU 4
Note flash : MonMaster 2023 : Les vœux des étudiants à l'entrée en master dans l'enseignement supérieur	Publication à venir (10/11)		SERPU 4
Note flash : La validation des acquis de l'expérience dans les établissements d'enseignement supérieur en 2022	Publication à venir (14/12)		EQRT 4
Note d'information n°2023.02 : Droits différenciés : profil et évolution des étudiants internationaux concernés par leur mise en place depuis 2019	<a href="https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/droits-differencies-profil-et-evolution-des-etudiants-internationaux-concernes-par-leur-mise-en-89774">https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/droits-differencies-profil-et-evolution-des-etudiants-internationaux-concernes-par-leur-mise-en-89774</a>		SERPU 4
Note d'information n° 2023.03 : La mobilité géographique à l'entrée dans l'enseignement supérieur	<a href="https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-mobilite-geographique-l-entree-dans-l-enseignement-superieur-90056">https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-mobilite-geographique-l-entree-dans-l-enseignement-superieur-90056</a>		SERPU 4
Note d'information n° 2023.06 : Poursuite d'études et parcours des bacheliers précaires dans l'enseignement supérieur	<a href="https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/poursuite-d-etudes-et-parcours-des-bacheliers-precaires-dans-l-enseignement-superieur-91841">https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/poursuite-d-etudes-et-parcours-des-bacheliers-precaires-dans-l-enseignement-superieur-91841</a>		EQRT 2
Note flash n° 2023.10 : Les départs en retraite des titulaires de l'enseignement supérieur	<a href="https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-departs-en-retraite-des-titulaires-de-l-enseignement-superieur-et-la-">https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-departs-en-retraite-des-titulaires-de-l-enseignement-superieur-et-la-</a>	AVG 7	

et la recherche en 2022	<a href="#">recherche-en-2022-91304</a>		
L'emploi par genre et discipline au sein des organismes de recherche et des universités entre 2015 et 2020	<a href="https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-emploi-par-genre-et-discipline-au-sein-des-organismes-de-recherche-et-des-universites-entre-2015-91736">https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-emploi-par-genre-et-discipline-au-sein-des-organismes-de-recherche-et-des-universites-entre-2015-91736</a>	AVG 2	
Brochure égalité femmes-hommes	<a href="https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/vers-egalite-femmes-hommes-chiffres-cles-2023">https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/vers-egalite-femmes-hommes-chiffres-cles-2023</a>	AVG 2	

## 0. Éléments de contexte en 2023

---

En 2023, l'accès, pour le SSMSI, aux données issues des applicatifs de la police et de la gendarmerie relatives aux procédures en cours couvertes par le secret de l'enquête ou de l'instruction a été sécurisé juridiquement, après de nombreux échanges entre le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, celui de la Justice et celui de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, avec l'appui de l'Autorité de la statistique publique. Cela ouvre des perspectives d'accès à des sources de données essentielles pour le SSMSI, notamment l'accès aux données nominatives des victimes et mis en cause dans les procédures pénales de la gendarmerie, ou à des fichiers comme le fichier de traitement des antécédents judiciaires (TAJ) ou le fichier des objets et véhicules volés (FOVES).

Dans le cadre d'un financement européen, le SSMSI a réalisé la première production de données départementales pour huit indicateurs de délinquance établis selon la nomenclature internationale des infractions ICCS, ce qui permettra désormais de répondre aux obligations statistiques de la France vis à vis d'Eurostat.

Le SSMSI a réalisé la refonte complète de sa publication annuelle sur les victimes du sexisme en France dans le but de produire en 2022/2023 quatre études distinctes et complémentaires sur un champ d'atteintes élargi et de mieux décrire le champ des violences sexuelles et physiques : les violences physiques hors cadre familial, les violences sexuelles hors cadre familial, les violences intrafamiliales non conjugales et les violences conjugales. Ces études spécifiques permettent ainsi de mieux comprendre le profil des victimes et des auteurs et de mieux éclairer le débat public. Elles ont vocation à être pérennisées.

Le processus de constitution de la note de conjoncture mensuelle sur la délinquance enregistrée a été refondu afin de gagner en pérennité et sécurité. Cela a été également l'occasion de baser les calculs sur les bases statistiques créées au sein du SSMSI à partir de 2016 (au lieu du fichier historique issu de l'État 4001), de mettre à jour les modèles de correction des variations saisonnières et des jours ouvrables, et d'intégrer deux nouveaux indicateurs liés aux stupéfiants (trafic et usage). D'autres travaux de consolidation ont eu lieu en 2023, notamment la fiabilisation de la série des tentatives d'homicides (pour publication début 2024) et une étude méthodologique sur l'effet des requalifications des infractions sur les principaux indicateurs mis à disposition.

Le chantier majeur d'appariement statistique entre les procédures ouvertes par les services de police ou de gendarmerie et les affaires traitées par le ministère de la Justice a débuté à l'été 2023, après les premiers travaux exploratoires réalisés les années précédentes sur les homicides. Ces travaux sont effectués en collaboration avec le SSM Justice (SDSE) et ont pour objectif de pouvoir assurer le suivi pénal des procédures judiciaires et d'évaluer statistiquement le suivi pénal par champ contentieux.

Dans le cadre du plan national d'action contre la traite des êtres humains, le SSMSI a renouvelé, avec la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof), l'enquête auprès des associations d'aide aux victimes, en produisant des résultats spécifiques en matière d'impact du conflit russo-ukrainien sur la population des victimes.

Le 14 décembre 2023, le SSMSI a publié les premiers résultats de la première édition de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité, soit VRS 2022. Au-delà des thématiques déjà couvertes par l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS), de nouvelles rubriques sont intégrées : harcèlement moral, atteintes à la personnalité, discriminations ; analyses spécifiques dédiées aux violences conjugales, aux infractions liées au numérique, aux faits commis dans les transports collectifs ; exposition aux phénomènes de délinquance et présence policière. Ce premier rapport porte sur des statistiques à un échelon national même s'il fournit déjà des taux de victimes par taille d'unité urbaine ou en distinguant les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du reste du territoire. Des travaux sont en cours afin de produire des indicateurs inédits à des échelons locaux, notamment départementaux, en complément de ces indicateurs nationaux, ainsi que des résultats associés au volet thématique de 2022 sur les interactions entre les forces de sécurité intérieure et la population.

S'agissant de délinquance enregistrée, l'opération coordonnée menée avec l'Insee sur les données communales en matière de cambriolages de logements a donné lieu en mai 2023 à plusieurs publications (deux publications nationales et douze publications régionales) ainsi qu'à la mise à disposition d'un outil de data visualisation dédié.

En matière d'open data et de valorisation des données par des techniques de data visualisation, le SSMSI a amplifié l'ouverture de ses données statistiques sur la sécurité intérieure auprès du grand public. Deux nouveaux jeux de données et nouvelles applications de data visualisation ont ainsi été mis en ligne en 2023 :

- outil de datavisualisation des cambriolages dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants (de France métropolitaine, Martinique et La Réunion) mis en ligne en association avec la diffusion des données carroyées ;
- outil de data visualisation sur les chiffres clés de la sécurité intérieure pour synthétiser la richesse de l'information contenue dans les publications du SSMSI, y compris en intégrant des éléments de comparaison internationale.

En 2023, trois nouveaux indicateurs ont été intégrés à la base de données communales sur les crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationale (destructions et dégradations volontaires, usage et trafic de stupéfiants) ainsi que dans l'outil de data visualisation. Au total, le SSMSI a comptabilisé plus de 200 000 connexions à ses outils de data visualisation au cours des 12 derniers mois.

L'ouverture de la donnée, des codes sources et le développement d'outils de diffusion a vocation à s'intensifier au fur et à mesure de la montée en charge du service (récupération de nouvelles sources de données, moyens supplémentaires dédiés à leur fiabilisation et à leur diffusion).

Néanmoins, il faut noter que le démarrage de plusieurs opérations nouvelles a été décalé à l'automne 2023 en raison notamment des arbitrages rendus tardivement sur les moyens supplémentaires nécessaires : travaux sur les mineurs en lien avec la création de l'Office Mineurs (OFFMIN) et travaux sur les étrangers ; travaux sur la criminalité organisée ; travaux sur la criminalité liée aux frontières et le trafic de migrants en lien avec la création du nouvel Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM) ; travaux en lien avec le tourisme et les mobilités. En outre, le chantier visant à produire des données fiabilisées sur les personnels de sécurité et celui sur les élus victimes d'agressions ou d'autres types d'atteintes n'ont pas bénéficié des moyens nécessaires pour démarrer en 2023.

En revanche, le recrutement d'une directrice de la communication (fin 2022) a permis la mise en place, en 2023, d'une stratégie de communication, interne et externe, destinée à donner de la visibilité au service au sein du ministère et auprès de ses partenaires extérieurs, l'accompagnant ainsi dans son développement. Ainsi, un certain nombre d'actions ont-elles été mises en œuvre pour positionner le service, favoriser son accessibilité et valoriser ses publications statistiques, notamment *via* une présence accrue sur les réseaux sociaux.

De plus, dans le cadre de sa montée en charge, le SSMSI a réorganisé les activités de production et de diffusion statistiques : le bureau de la production et de la diffusion statistiques, créé fin 2014 en même temps que le SSMSI, a ainsi été redéployé début 2023 en deux bureaux distincts, l'un dédié à la production statistique et aux analyses conjoncturelles (BPSAC) et l'autre à la valorisation statistique et aux services aux publics (BVSSP).

Enfin, le recrutement en mars 2023 d'un secrétaire général rattaché à la cheffe du SSMSI (car le service ne disposait d'aucune fonction support en interne depuis sa création) permet progressivement d'organiser et de sécuriser les fonctions support (RH, informatique, budget et achat, logistique, action sociale,...) avec les services concernés de la direction générale de la police nationale (*cf.* le SSMSI est désormais rattaché organiquement au DGPN). S'y sont ajoutés deux recrutements supplémentaires à l'automne 2023 : un pour les fonctions administratives et un côté informatique.

## 1. Travaux en 2023

---

En 2023, les travaux du SSMSI continuent de s'inscrire dans une montée en charge progressive en vue de couvrir l'ensemble des thématiques prévues, d'une part avec de lourds investissements sur les sources administratives et leur fiabilisation, l'enrichissement permanent du périmètre infractionnel analysé et l'établissement de partenariats avec les services opérationnels de la police et de la gendarmerie ainsi que d'autres services du ministère, et d'autre part, avec le pilotage de la nouvelle enquête de victimation Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) dont les premiers résultats sont parus le 14 décembre.

En outre, le SSMSI a tout particulièrement développé la mise à disposition de données fiabilisées en open data, open source, data visualisation, aussi bien au niveau national que départemental et communal (voire infracommunal). Ainsi, le SSMSI a comptabilisé plus de 200 000 connexions à ses outils de data visualisation au cours des 12 derniers mois. Enfin, la mise en place d'une stratégie de communication, interne et externe, a permis de mettre en œuvre des actions adaptées pour positionner le service, favoriser son accessibilité et valoriser ses produits et publications statistiques, notamment *via* une présence accrue sur les réseaux sociaux.

La feuille de route 2023-2027 du SSMSI en termes de stratégie qualité a vocation à accompagner la poursuite de ces avancées.

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

#### • Enquête de victimation Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)

Le nouveau dispositif d'enquête de victimation, Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), piloté par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), résulte de la refonte de l'enquête statistique nationale de victimation Cadre de vie et sécurité (CVS), réalisée de 2007 à 2019 et en 2021 par l'Insee, en collaboration avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP, supprimé fin 2020) et le SSMSI (créé fin 2014). Entre 2019 et 2021, le SSMSI a en effet assuré le pilotage de cette refonte avec l'appui de l'Insee : large concertation avec les administrations, les partenaires sociaux et les chercheurs ; création d'un conseil scientifique ; conception des questionnaires ; élaboration du protocole de

collecte ; réalisation de multiples tests ; construction du processus d'exploitation et de diffusion. Ces travaux se sont également appuyés sur les enseignements de l'enquête Genre et sécurité (Genese), réalisée par le SSMSI en 2021 sur financement européen.

L'enquête fournit aux acteurs du débat public les indicateurs clés en matière de victimation (atteintes aux personnes, atteintes aux biens, délinquance économique et financière), de sentiment d'insécurité et de satisfaction à l'égard des services de sécurité, avec des enrichissements par rapport à l'enquête CVS. Il s'agit d'une enquête multimode (internet, téléphone, papier et face-à-face), conduite depuis 2022, de mars à juillet, auprès d'un échantillon de 200 000 individus. Le dispositif comprend un questionnaire socle adressé à ce large échantillon pour mesurer les principaux indicateurs nationaux et départementaux de victimation et d'opinion en matière de sécurité ainsi qu'un questionnaire thématique ciblé dont le sujet a vocation à tourner chaque année. À ce stade, l'enquête porte sur les individus de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion.

Pour rappel, l'enquête VRS a obtenu l'avis d'opportunité pour les années 2023-2025 lors de la séance de la commission « Services publics et services aux publics » du Cnis qui s'est déroulée le 10 mars 2022.

► Le 14 décembre 2023, le SSMSI publie les premiers résultats de la première édition de l'enquête VRS, soit VRS 2022. Au-delà des thématiques déjà couvertes par l'enquête CVS, de nouvelles rubriques sont intégrées : harcèlement moral, atteintes à la personnalité, discriminations ; analyses spécifiques dédiées aux violences conjugales, aux infractions liées au numérique, aux faits commis dans les transports collectifs ; exposition aux phénomènes de délinquance et présence policière. Ce premier rapport porte sur des statistiques à un échelon national même s'il fournit déjà des taux de victimes par taille d'unité urbaine ou en distinguant les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du reste du territoire. Des travaux sont en cours afin de produire des indicateurs inédits à des échelons locaux, notamment départementaux, en complément de ces indicateurs nationaux.

En raison des modifications apportées au questionnaire et au protocole de collecte, les résultats ne sont pas directement comparables avec ceux fournis par la dernière enquête CVS. L'analyse des évolutions entre les deux enquêtes n'est donc pas possible dans cette première édition. Toutefois, des travaux sont déjà engagés par le SSMSI pour corriger d'éventuelles ruptures de séries. Enfin, l'édition 2022 de l'enquête VRS comportait un questionnaire thématique inédit sur l'interaction entre les forces de sécurité et la population qui sera exploité prochainement.

► En 2023, le SSMSI a conduit la seconde édition de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), avec un questionnaire socle consolidé et un questionnaire thématique inédit sur le lien entre victimation et santé/handicap, lequel a été conçu en partenariat avec la Drees. En outre, le SSMSI a élaboré, en concertation avec l'Injep, un nouveau questionnaire thématique pour l'enquête VRS 2024 portant sur le lien entre la victimation et le milieu sportif en y intégrant les loisirs encadrés. Enfin, le SSMSI a commencé à travailler sur la conception d'un questionnaire sur les conduites addictives en lien avec la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) pour le volet thématique de VRS 2025.

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes**

### **Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant**

● **Sécurisation juridique de l'accès aux données détaillées issues des procédures judiciaires en cours**

La sécurisation juridique, pour le SSMSI, de l'accès aux données issues des applicatifs de la police et de la gendarmerie relative aux procédures en cours couvertes par le secret de l'enquête ou de l'instruction a été réaffirmée en 2023, après de nombreux échanges entre les ministères de l'Intérieur et des Outre-mer, de la Justice et de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, avec l'appui de l'Autorité de la statistique publique. Cela ouvre des perspectives d'accès à des sources de données essentielles pour le SSMSI, notamment l'accès aux données nominatives des victimes et mis en cause dans les procédures pénales de la gendarmerie, au fichier de traitement des antécédents judiciaires (TAJ) ou au fichier des objets et véhicules volés (FOVES).

### • Complétude et évolution du système d'information statistique sur la sécurité intérieure

Afin de consolider et d'enrichir les statistiques sur la délinquance, le SSMSI accède progressivement à de nouvelles données administratives. Des flux sont en cours de mise en place entre l'agence du numérique des forces de sécurité intérieure (ANFSI) et le SSMSI pour l'accès aux données relatives aux plateformes THESEE pour le dépôt de plainte et de signalement pour les e-escroqueries et PERCEVAL pour le signalement des fraudes à la carte bancaire (cf. AVG 4). Ces deux sources permettront de compléter l'état des lieux du SSMSI sur les infractions liées au numérique mais également sur la délinquance économique et financière.

La possibilité de déposer plainte en ligne est en expérimentation depuis le mois d'octobre 2023. Par anticipation, le SSMSI a obtenu d'être destinataire de certaines données collectées pour améliorer sa connaissance des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie au travers des logiciels de rédaction des procédures (LRPPN et LRPGN).

Des nouvelles données détenues par l'ANTAI sur les procès-verbaux électroniques ont été obtenues en 2023 (cf. AVG 4) : historique des contraventions depuis 2016, données sur les contrôles automatisés (radars), nouvelles amendes forfaitaires délictuelles (vois simples notamment).

L'accès aux données de la main courante de la police nationale et aux déclarations d'usagers (MCPN et DU) a été demandé : une expression des besoins a été transmise et une API est en cours d'élaboration pour l'accès du SSMSI aux données. Un processus similaire (pour la BDSP) est en cours de discussion avec la gendarmerie nationale.

Enfin, dans un contexte de réorganisation de la police nationale et de mise en place de la nouvelle Agence numérique des forces de sécurité intérieure (ANFSI), le projet de refonte du logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRPPN) a redémarré (projet XPN22), avec une expression des besoins revue en profondeur et une articulation accrue avec le chantier Procédure pénale numérique (PPN) dont la direction de programme est localisée désormais au ministère de la Justice. La collaboration entre les deux SSM est active, notamment sur la mise en place de l'identifiant unique de la procédure (IDJ attribué par le ministère de la Justice dès l'enregistrement de la procédure par les services de police et de gendarmerie) et les expérimentations associées.

### • Appariements statistiques

Le chantier majeur d'appariement statistique entre les procédures ouvertes par les services de police ou de gendarmerie et les affaires traitées par le ministère de la Justice a débuté à l'été 2023, après les premiers travaux exploratoires réalisés les années précédentes sur les homicides. Ces travaux sont effectués en collaboration avec le SSM Justice (SDSE) et ont pour objectif de pouvoir suivre longitudinalement les procédures pénales et d'évaluer statistiquement le suivi pénal par champ contentieux.

Des travaux exploratoires d'appariement entre, d'une part, les données de procédure enregistrées par la police et la gendarmerie nationales et d'autre part, le répertoire national des élus ont été entamés afin de mieux identifier ces derniers parmi les victimes enregistrées .

### ● Travaux méthodologiques et de consolidation dans le domaine de la production statistique

Des variables supplémentaires des bases administratives ont été expertisées, notamment afin d'estimer le montant total du préjudice lié aux escroqueries et fraudes aux moyens de paiement : ces travaux donneront lieu à une publication méthodologique en 2024, ainsi qu'à une publication destinée à un plus large public dans les collections du SSMSI (*Interstats Analyse*). Au-delà des sources administratives « historiques » du SSMSI issues des logiciels LRPPN et LRPGN, cette publication exploitera également les données issues de la plateforme de plainte en ligne THESEE (*cf. supra*). Des travaux ont également été conduits sur les saisies d'avoirs criminels entre 2012 et 2020, ce qui fera l'objet d'une publication début 2024.

Dans le cadre d'un financement européen, le SSMSI a réalisé la première production de données départementales pour huit indicateurs de délinquance établis selon la nomenclature internationale des infractions « Classification internationale des infractions à des fins statistiques » (ICCS), ce qui permettra désormais de répondre aux obligations statistiques de la France vis-à-vis d'Eurostat . Ces données seront également mises à disposition du grand public.

En raison du départ de certains agents, la poursuite des travaux du SSMSI sur les bases de données Osiris (sur les saisies de stupéfiants), entamée en 2023, a dû être reportée à 2024, afin d'assurer en priorité la production statistique sur les stupéfiants en 2023.

Le recrutement d'un statisticien de l'Insee sur la thématique de la criminalité organisée en septembre 2023 a permis le lancement de premiers travaux exploratoires en vue de concevoir un indicateur de criminalité organisée, attendu par la police et la gendarmerie. Ces travaux se poursuivront en 2024.

Par ailleurs, le rôle du SSMSI en matière de conception et de production de statistiques et d'analyses en appui aux services opérationnels, s'est vu consacré à l'occasion de la création de l'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM, créé fin 2022) et de l'Office Mineurs (OFMIN, créé en août 2023). Dans ce cadre, des recrutements supplémentaires ont pu avoir lieu : création de poste fin 2023 sur la criminalité liée aux frontières et au trafic de migrants (avec recrutement début 2024) ; recrutement à l'automne 2023 d'un poste dédié aux travaux sur les mineurs et les étrangers .

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

● Le processus de constitution de la note de conjoncture mensuelle sur la délinquance enregistrée a été refondu afin de gagner en pérennité et sécurité . Cela a été l'occasion d'une part, de modifier le calcul des indicateurs conjoncturels pour utiliser les bases statistiques créées au sein du SSMSI à la place du fichier historique issu de l'État 4001, et d'autre part, de réaliser une mise à jour des modèles de correction des variations saisonnières et des jours ouvrables qui n'avait pas été faite depuis plusieurs années. Le rythme annuel de mise à jour, recommandé par Eurostat, sera désormais l'objectif.

La consolidation des indicateurs liés aux stupéfiants (trafic et usage) a permis leur intégration dans la note de conjoncture en 2023. D'autres travaux de consolidation ont eu lieu en 2023, notamment la fiabilisation de la série des tentatives d'homicides sur un principe proche de ce qui a été fait au cours des dernières années sur les homicides (*cf. AVG8*). Une publication sur les tentatives d'homicides sera publiée tout début 2024. En matière de fiabilisation, le SSMSI a publié une étude méthodologique sur l'effet des requalifications des infractions sur les principaux indicateurs mis à disposition.

- Le SSMSI s'est engagé dans une refonte de sa publication annuelle sur les victimes du sexisme en France dans le but de produire en 2022/2023 quatre études distinctes et complémentaires sur un champ d'atteintes élargi et de mieux décrire le champ des violences sexuelles et physiques : les violences physiques hors cadre familial, les violences sexuelles hors cadre familial, les violences intrafamiliales non conjugales et les violences conjugales. Ces études combinent des périmètres infractionnels avec des contextes familiaux pour lesquels les modes opératoires et les victimes sont très différents. Ces études spécifiques permettent ainsi de mieux comprendre le profil des victimes et des auteurs et de mieux éclairer le débat public. Elles ont vocation à être pérennisées .

- En matière d'analyses territoriales sur la délinquance enregistrée, le SSMSI a intégré les DROM et les arrondissements de Paris, Lyon et Marseille au champ géographique des données diffusées à l'échelle communale et des publications associées .

En outre, le SSMSI a réalisé une analyse inédite sur le calcul des temps d'accès vers les lieux d'accueil de la police et de la gendarmerie nationales.

- En 2023, le SSMSI a exploité pour la première fois l'enquête sur la Santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense (Escapad 2022), réalisée par l'Observatoire français des drogues et des conduites addictives (OFDT), afin de documenter le lien entre consommation de stupéfiants et contrôle par les forces de l'ordre.

- Dans le cadre de la gouvernance du SSMSI, des comités techniques pilotés par le SSMSI et réunissant des services de police et de gendarmerie nationales visent désormais à faire bénéficier les statistiques opérationnelles utilisées historiquement pour le pilotage de l'activité des forces de sécurité intérieure (à partir de l'État 4001) des avancées méthodologiques réalisées par le SSMSI, en veillant tout particulièrement à harmoniser les indicateurs entre police et gendarmerie et les méthodes de calcul associées. Les trois premières thématiques retenues lors du comité directeur de juin 2022 portent sur les violences intrafamiliales, la cyberdélinquance et les violences urbaines.

En matière de violences intrafamiliales, les services se sont alignés sur le périmètre infractionnel retenu par le SSMSI et sur l'utilisation du lien entre victime et auteur. En outre, le SSMSI a proposé une amélioration de l'identification des violences intrafamiliales en s'appuyant notamment sur des méthodes d'analyse textuelle. Concernant les violences urbaines, le SSMSI a lancé un travail de refonte du dispositif d'identification correspondant pour ce phénomène touchant des territoires spécifiques s'appuyant sur un zonage fin .

S'agissant des travaux engagés en 2022 en vue du repérage de la cybercriminalité, le SSMSI a proposé la création d'une variable multicatégorielle des « infractions liées au numérique », travaux qui donneront lieu à une publication inédite en 2024. Ces travaux enrichiront à terme les productions régulières du SSMSI (conjoncture et bilans annuels) d'indicateurs sur la cybercriminalité . Dans ce cadre, le SSMSI a développé un logiciel de labellisation dans le cadre de son projet de repérage fin de la cybercriminalité à l'aide de méthodes d'analyse textuelle. Ce logiciel sera déployé prochainement sur les serveurs du SSMSI.

- Dans le cadre du 2<sup>e</sup> plan national d'action contre la traite des êtres humains, le SSMSI a renouvelé l'enquête auprès des associations d'aide aux victimes avec la Miprof, en portant un focus spécifique sur les impacts du conflit russo-ukrainien sur la population des victimes.

En décembre 2023, le 3<sup>e</sup> plan national d'action contre l'exploitation et la traite des êtres humains a été présenté par le gouvernement : il inclut le renforcement des travaux impliquant le SSMSI et de son rôle dans ces dispositifs. Enfin, le SSMSI a suivi l'avancée de la nouvelle directive de l'Union européenne relative à la traite des êtres humains, en lien avec les autres administrations concernées, notamment le SGAE et les directions du ministère de la Justice.

#### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Des réflexions méthodologiques ont été entreprises, avec les services opérationnels de la police et de la gendarmerie, pour harmoniser les pratiques de comptabilisation des infractions entre police et gendarmerie dans l'État 4001 historique (la dernière mise à jour du guide de méthodologie statistique date du 1<sup>er</sup> mai 2015), en s'appuyant sur un recrutement supplémentaire de statisticienne Insee à l'automne 2023

#### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La stratégie du SSMSI en matière d'ouverture de la donnée statistique sur la délinquance et l'insécurité ainsi que des codes sources vise à diffuser l'information statistique fiabilisée au niveau de détail le plus fin possible et les codes algorithmiques des modèles statistiques associés tout en respectant les obligations liées au secret statistique, à la robustesse et à la qualité

S'agissant de l'open data et de la valorisation par des techniques de data visualisation, le SSMSI a amplifié l'ouverture de ses données statistiques sur la sécurité intérieure auprès du grand public. Deux nouveaux jeux de données et data visualisations ont ainsi été mis en ligne en 2023 :

- un outil de data visualisation des cambriolages dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants (de France métropolitaine, Martinique et La Réunion) a été mis en ligne en open data et open source, en association avec la diffusion des données carroyées correspondantes
- une data visualisation sur les chiffres clés de la sécurité intérieure pour synthétiser la richesse de l'information contenue dans les publications du SSMSI , y compris en intégrant des éléments de comparaisons internationales . Cette application, comme celle sur les séries chronologiques mise en place en 2022, sont mises à jour régulièrement afin d'intégrer de nouveaux indicateurs ayant fait l'objet d'une publication, actualiser ceux déjà présents dans ces applications et améliorer l'expérience utilisateur. Le code source de la data visualisation sur les chiffres clés est également mis à disposition.

En 2023, trois nouveaux indicateurs ont été intégrés à la base de données communales sur les crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationale (destructions et dégradations volontaires, usage et trafic de stupéfiants) ainsi que dans l'outil de datavisualisation . Au total, le SSMSI a comptabilisé plus de 200 000 connexions à ces outils de data visualisation au cours des douze derniers mois .

L'ouverture de la donnée, des codes sources et le développement d'outils de diffusion a vocation à s'intensifier au fur et à mesure de la montée en charge du service (récupération de nouvelles sources de données, moyens supplémentaires dédiés à leur fiabilisation et à leur diffusion).

Le recrutement d'une directrice de la communication (fin 2022) a permis la mise en place, en 2023, d'une stratégie de communication, interne et externe, destinée à donner de la visibilité au service au sein du ministère et auprès de ses partenaires extérieurs, l'accompagnant ainsi dans son développement (cf. AVG8). Ainsi, un certain nombre d'actions ont-elles été mises en œuvre pour positionner le service, favoriser son accessibilité et valoriser ses publications statistiques : refonte de l'arborescence du site internet, développement des comptes sur les réseaux sociaux (+ 200 % pour LinkedIn en un an), développement des infographies pédagogiques et production de vidéos explicatives sur la mesure statistique de la sécurité et de la délinquance, points presse, diffusion régulière de communiqués, développement des relations et des partenariats avec la Dicom, le Service d'Information et de Communication de la Police nationale (Sicop) et le Service d'information et de relations publiques des armées (Sirpa), groupe de travail interne sur la refonte de l'offre éditoriale du SSMSI, réflexion sur le lancement d'un intranet dédié, organisation d'un séminaire interne, etc.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023

Sans objet en 2023 ; projets prévus pour début 2024

## 3. Principales publications de l'année 2023

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Insécurité et délinquance en 2022 : une première photographie - <i>Interstats Analyse</i> n° 54  Janvier 2023	<a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Insecurite-et-delinquance-en-2022-une-premiere-photographie-Interstats-Analyse-N-54">https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Insecurite-et-delinquance-en-2022-une-premiere-photographie-Interstats-Analyse-N-54</a>	AVG5 et AVG8	TRT1 et TRT2
Les violences intrafamiliales non conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2021 - <i>Interstats Analyse</i> n° 55  Février 2023	<a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Les-violences-intrafamiliales-non-conjugales-enregistrees-par-les-services-de-securite-en-2021-Interstats-Analyse-N-55">https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Les-violences-intrafamiliales-non-conjugales-enregistrees-par-les-services-de-securite-en-2021-Interstats-Analyse-N-55</a>	AVG5 et AVG8	DQS3 TRT1 et TRT2
Géographie de la délinquance à l'échelle communale en 2022 - <i>Interstats Analyse</i> n° 56  Mars 2023	<a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Interstats-Analyse-n-56-Geographie-de-la-delinquance-a-l-echelle-communale-en-2022">https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Interstats-Analyse-n-56-Geographie-de-la-delinquance-a-l-echelle-communale-en-2022</a>	AVG5	TRT1 et TRT2
Les violences physiques hors cadre familial enregistrées par les services de sécurité en 2021 - <i>Interstats Analyse</i> n° 58  Avril 2023	<a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Les-violences-physiques-hors-cadre-familial-enregistrees-par-les-services-de-securite-en-2021-Interstats-Analyse-n-58">https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Les-violences-physiques-hors-cadre-familial-enregistrees-par-les-services-de-securite-en-2021-Interstats-Analyse-n-58</a>	AVG5 et AVG8	DQS3 TRT1 et TRT2
31 % des victimes de vols dans les transports en commun déposent plainte - <i>Interstats Analyse</i>	<a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/31-des-victimes-de-vols-dans-les-transports-en-commun-deposent-plainte">https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/31-des-victimes-de-vols-dans-les-transports-en-commun-deposent-plainte</a>	AVG5	TRT1 et TRT2

n° 59 Mai 2023	plainte-Interstats-Analyse-n-59		
Opération coordonnée avec l'Insee : <a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Davantage-de-cambriolages-de-logements-enregistres-dans-les-communes-urbaines-aisees-et-voisines-de-fortes-inegalites-sociales-Interstats-Analyse-n-60">Davantage de cambriolages de logements enregistrés dans les communes urbaines, aisées et voisines de fortes inégalités sociales - Interstats Analyse n° 60</a>	<a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Davantage-de-cambriolages-de-logements-enregistres-dans-les-communes-urbaines-aisees-et-voisines-de-fortes-inegalites-sociales-Interstats-Analyse-n-60">https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Davantage-de-cambriolages-de-logements-enregistres-dans-les-communes-urbaines-aisees-et-voisines-de-fortes-inegalites-sociales-Interstats-Analyse-n-60</a>  <a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Analyses-territoriales/">https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Analyses-territoriales/</a>	AVG5 et AVG8	TRT1 et TRT2
Et 12 publications dans les collections nationales et régionales de l'Insee Mai 2023	Publications-de-la-Statistique-publique-SSMSI-et-Insee-sur-le-theme-des-cambriolages		
<a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Analyse-du-temps-d-acces-aux-lieux-d-accueil-de-la-police-et-de-la-gendarmerie-nationales-Interstats-Analyse-n-61">Analyse du temps d'accès aux lieux d'accueil de la police et de la gendarmerie nationales - Interstats Analyse n° 61</a> Juin 2023	<a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Analyse-du-temps-d-acces-aux-lieux-d-accueil-de-la-police-et-de-la-gendarmerie-nationales-Interstats-Analyse-n-61">https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Analyse-du-temps-d-acces-aux-lieux-d-accueil-de-la-police-et-de-la-gendarmerie-nationales-Interstats-Analyse-n-61</a>	AVG4 et AVG5	SERPU 9 TRT1
Géographie des infractions liées aux stupéfiants à l'échelle communale en 2022 - <i>Info Rapide</i> n° 26 Juillet 2023	<a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-Rapide-n-26-Geographie-des-infractions-liees-aux-stupefiants-a-l-echelle-communale-en-2022">https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-Rapide-n-26-Geographie-des-infractions-liees-aux-stupefiants-a-l-echelle-communale-en-2022</a>	AVG5	TRT1 et TRT2
Insécurité et délinquance en 2022 : bilan statistique complet - <i>Interstats Références</i> Septembre 2023	<a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2022-bilan-statistique-complet">https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2022-bilan-statistique-complet</a>	AVG5 et AVG8	TRT1 et TRT2
Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2022 - <i>Info Rapide</i> n° 28 Novembre 2023	<a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-Rapide-n-28-Les-violences-conjugales-enregistrees-par-les-services-de-securite-en-2022">https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-Rapide-n-28-Les-violences-conjugales-enregistrees-par-les-services-de-securite-en-2022</a>	AVG5 et AVG8	TRT1 et TRT2
Rapport d'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité - édition 2022 « Victimation, délinquance	<a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Rapport-d-enquete-Vecu-et-ressenti-en-matiere-de-securite-2022-">https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Rapport-d-enquete-Vecu-et-ressenti-en-matiere-de-securite-2022-</a>	AVG2, AVG5 et AVG8	SERPU9 TRT1

et sentiment d'insécurité » - <i>Interstats Références</i> Décembre 2023	victimation-delinquance-et-sentiment-d-insecurite		
Quartiers de la politique de la ville : davantage de violences enregistrées mais moins de vols que chez leurs voisins - <i>Info Rapide</i> n° 29 Décembre 2023	<a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-rapide-n-29-Quartiers-de-la-politique-de-la-ville-davantage-de-violences-enregistrees-mais-moins-de-vols-que-chez-leurs-voisins">https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-rapide-n-29-Quartiers-de-la-politique-de-la-ville-davantage-de-violences-enregistrees-mais-moins-de-vols-que-chez-leurs-voisins</a>	AVG5 et AVG8	TRT1 et TRT2
Documents méthodologiques de référence			

<p>Méthodologie de l'enquête Genre et Sécurité (Genese) - <i>Interstats</i> Méthode n° 21</p> <p>Octobre 2023</p>	<p><a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Methodologie-de-l-enquete-Genre-et-Securite-Genese-Interstats-Methode-N-21">https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Methodologie-de-l-enquete-Genre-et-Securite-Genese-Interstats-Methode-N-21</a></p>	AVG8	SERPU6
<p>Refonte du dispositif d'enquête statistique de victimation - <i>Interstats</i> Méthode n° 22</p> <p>Le tome 1 - État des lieux de la mesure de la victimation et des perceptions en matière de sécurité</p> <p>Le tome 2 - Enjeux méthodologiques liés à la bascule multimode et continuité des séries</p> <p>Octobre 2023</p>	<p><a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Refonte-du-dispositif-d-enquete-statistique-de-victimation-Interstats-Methode-n-22">https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Refonte-du-dispositif-d-enquete-statistique-de-victimation-Interstats-Methode-n-22</a></p>	AVG8	SERPU6
<p>L'effet des requalifications des infractions sur les statistiques mensuelles et annuelles de la délinquance enregistrée - <i>Interstats</i> Méthode n° 23</p> <p>Novembre 2023</p>	<p><a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Interstats-Methode-n-23-L-effet-des-requalifications-des-infractions-sur-les-statistiques-mensuelles-et-annuelles-de-la-delinquance-enregistree">https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Interstats-Methode-n-23-L-effet-des-requalifications-des-infractions-sur-les-statistiques-mensuelles-et-annuelles-de-la-delinquance-enregistree</a></p>	AVG8	SERPU6
<p>Conjoncture de la délinquance - <i>Interstats</i> Méthode n° 24</p> <p>Décembre 2023</p>	<p><a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Interstats-Methode-n-24-Conjoncture-de-la-delinquance">https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Interstats-Methode-n-24-Conjoncture-de-la-delinquance</a></p>	AVG8	SERPU6

## Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme du Cnis

---

### Développement durable

#### **AVG 1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance ; mise à jour et diffusion des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (y compris internationaux)**

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

#### **AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité**

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

### Numérique

#### **AVG 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique**

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

#### **AVG 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique**

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

### Territoires

#### **AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales**

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

#### **AVG 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales**

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

### Méthodes et diffusion

#### **AVG 7. Développer les appariements entre sources de données**

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre

différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

#### **AVG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public**

**Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.** Commission **Services publics et services aux publics**

#### **Éducation**

##### **SERPU 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif**

Le Cnis réaffirme l'importance qu'il accorde au suivi des parcours des élèves, des apprentis et des étudiants, rendu possible par la mise en place de l'identifiant national élève (INE). Il soutient la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) dans l'élaboration d'un tel système d'information, qui permettra de produire des indicateurs détaillés sur des moments clés des parcours (sortie du système éducatif, passage dans l'enseignement supérieur, notamment). Il demande à être régulièrement informé de l'avancée du dispositif.

##### **SERPU 5. Améliorer la connaissance du personnel de l'Éducation nationale**

Le Conseil encourage l'exploitation des systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale dans l'objectif d'un meilleur suivi de leurs trajectoires et, en conséquence, d'une meilleure connaissance de leur mobilité géographique et professionnelle. L'attention devra notamment être portée sur le parcours de formation initiale et continue des enseignants.

Services publics

##### **SERPU 9. Définir des indicateurs de qualité des services**

Le Conseil souligne les attentes exprimées sur la mesure de la satisfaction des usagers des services publics et invite les services producteurs à engager un travail sur la façon dont l'appareil statistique pourrait prendre en compte cette question.

## **Commission « Services publics, services aux publics »**

### **Avis 1. Observer les parcours des personnes âgées**

Le Cnis constate que l'observation des processus conduisant à la perte d'autonomie des personnes âgées est insuffisamment traitée. Le Conseil soutient le développement d'un dispositif d'observation longitudinal permettant de repérer les entrées en situation de dépendance et d'en analyser les déterminants. Ce dispositif d'observation devra aussi permettre de suivre la manière dont les personnes dépendantes sont accompagnées par les services et les aides dont elles bénéficient compte tenu de leur état de santé.

### **Avis 2. Mesurer le non recours aux droits sociaux**

Le non recours aux aides et prestations sociales, lorsqu'il est important, est une source majeure d'inefficacité des politiques de protection sociale. Le Cnis encourage vivement la poursuite des travaux visant à repérer et caractériser les situations de non recours, à en mesurer l'étendue afin d'analyser leur rôle dans la persistance des situations de fragilité sociale.

### **Avis 3. Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites**

Le Cnis prend note des perspectives de réforme des régimes de retraite. Il demande que les représentants concernés du service statistique public soient associés, dès leursancements, aux travaux de refonte des systèmes de gestion des retraites, pour qu'ils puissent alimenter régulièrement des systèmes d'information statistique portant sur les situations et comportements des ayants droit.

### **Avis 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif**

Le Cnis réaffirme l'importance qu'il accorde au suivi des parcours des élèves, des apprentis et des étudiants, rendu possible par la mise en place de l'identifiant national élève (INE). Il soutient la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) dans l'élaboration d'un tel système d'information, qui permettra de produire des indicateurs détaillés sur des moments clés des parcours (sortie du système éducatif, passage dans l'enseignement supérieur, notamment). Il demande à être régulièrement informé de l'avancée du dispositif.

### **Avis 5. Améliorer la connaissance du personnel de l'Éducation nationale**

Le Conseil encourage l'exploitation des systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale dans l'objectif d'un meilleur suivi de leurs trajectoires et, en conséquence, d'une meilleure connaissance de leur mobilité géographique et professionnelle. L'attention devra notamment être portée sur le parcours de formation initiale et continue des enseignants.

### **Avis 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité**

Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.

### **Avis 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions**

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (*International classification of crimes for statistical purposes, ICCS*), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

### **Avis 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice**

Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance\* des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.

*\*Processus de sortie de la délinquance*

### **Avis 9. Evaluer la satisfaction des usagers des services**

Le Conseil invite les services producteurs à engager un travail d'expertise en s'appuyant notamment sur les nouvelles sources de données dans le but de définir et mesurer la satisfaction des usagers des services publics sur la qualité des services qu'ils reçoivent.